

JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE

15. SEPTEMBRE

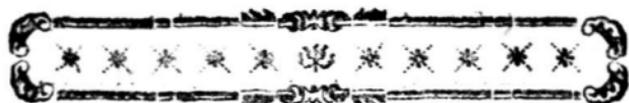
1782.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vi-
vant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impé-
ratrice-Reine Apostolique.

*Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Ap-
probation du Commissaire-Examineur.*



JOURNAL
HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

15. SEPTEMBRE

1782.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Considérations sur les montagnes volcaniques.
Mémoire lu dans une séance de l'académie
électorale des sciences & belles lettres
de Manheim le 5 Novembre 1781.
par Mr. Collini, secrétaire intime & directeur
du cabinet d'histoire naturelle de
S. A. S. E. Palatine & de Baviere &c,
avec une table & une carte qui concernent
les montagnes. A Manheim chez
Schwan & Fontaine, & se trouve à Paris
chez Cuchet, quai & hôtel Serpente.*

à Liege chez Defoer 1781. Brochure in-4°
de 64 pages, prix 3 escalins.

Tous les systêmes sont sujets aux révolutions ; les plus opposés, les plus incompatibles dans leurs principes & leurs conséquences se succèdent & se remplacent avec une rapidité bien propre à humilier l'esprit de l'homme, si confiant en ses connoissances & en ses combinaisons. Le degré d'engouement qu'ils produisent dans leur primeur, règle ordinairement le tems de leur durée ; l'enthousiasme des premiers sectateurs est en raison inverse la mesure de leur empire sur des esprits crédules & asservis. Mais de toutes les opinions de vogue auxquelles notre siècle s'est livré avec une facilité inconnue à nos aïeux, il n'y en a pas qui ait fait une fortune plus brillante (a) & qui soit menacée d'une chute plus prompte que le *volcanisme*, c'est-à-dire, cette imagination qui transforme en volcans toutes les inégalités de la terre, & qui attribue au feu seul le produit des élémens les plus disparates. Ce n'est qu'avec les précautions les plus timides que quelques auteurs, prévenus contre les idées de mode ont réclamé contre cette marotte des physiciens modernes. Ils n'ont osé s'annoncer

(a) On fait que la chose a été poussée jusqu'à faire de l'Iliade & de l'Odyssée l'histoire de volcans (15. Sept. 1779. p. 108). Mr. de Buffon en fait une des grandes Epoques de la nature.

15. Septembre 1782.

83

noncer que comme des sceptiques prévenus ou entêtés, & à peine leur a-t-on fait grace à ce titre. Mais la vérité commence à reprendre ses droits : les volcanistes les plus zélés, entre lesquels on peut compter Mr. Collini, reconnoissent aujourd'hui des raisons légitimes de douter, & du doute à une persuasion contraire, il n'y a pas grand espace pour des gens dont le suffrage a été surpris.

Mr. Collini s'occupe d'abord de la théorie générale des montagnes. Il les distribue en différentes classes pour en mieux déterminer la formation, & après toutes les recherches & les raisonnemens qu'il accumule sur cette matière, il convient plus d'une fois de la difficulté ou de la témérité de décider la chose (a). Il renforce les raisons générales

(a) La formation des montagnes en général (car pour quelques montagnes en particulier l'examen est moins difficile) est encore & sera peut-être toujours une énigme pour les physiciens qui n'ont d'autre livre que la nature. Voltaire n'a pas eu autant de tort qu'on l'a dit, en assurant que ceux qui attribuoient la formation de toutes les montagnes à la mer, avançoient une chose tout aussi révoltante que s'ils disoient que les montagnes avoient fait la mer. C'est sans doute ce mystère profond en physique, dont l'origine des montagnes est enveloppée, qui faisoit dire au Prophete, que Dieu les formoit dans le secret de sa souveraine puissance & par une opération qui en marque bien évidemment l'étendue & l'énergie. *Præparans montes in virtute tuâ.* Pl. 64.

de douter par des réflexions très-sensées sur l'origine des matieres qui constituent les montagnes ou qu'on y trouve mêlées avec les matieres constituantes. Il revient avec une complaisance marquée sur une hypothese déjà proposée ailleurs touchant les transmutations opérées par l'agissante nature. “ Ce
 „ genre de roche ne pourroit-il pas se chan-
 „ ger en une autre pierre , & par une
 „ suite de ce premier changement les cir-
 „ constances des différens agens souterrains
 „ venant à varier de différentes manieres,
 „ ne pourroit-il pas arriver qu'il naisse à la
 „ fin une conflagration dans un endroit où
 „ le premier état des substances ne pouvoit
 „ pas porter à la supposer ? „ Il est aisé en
 suivant cette idée , de conclure qu'il peut y
 avoir des volcans où il ne paroît pas qu'il y
 en aura jamais ; & en adoptant les principes
 qu'il établit ensuite ou plutôt l'extension ul-
 térieure de ce premier principe , on conclura
 qu'il n'y a peut-être jamais eu de volcan dans
 des endroits où l'on croit en voir des vestiges
 assurés. Le savant observateur développe son
 sentiment de maniere à ne laisser rien desirer , & à le dépouiller de toute obscurité.
 “ Il y a des minéralogistes qui regardent ces
 „ changemens & ces transmutations d'une
 „ terre ou d'une pierre en une autre , com-
 „ me des suppositions chimériques. Ils se
 „ fondent sur ce que chaque substance ter-
 „ restre differe essentiellement d'une autre
 „ par ses parties constitutives. Mais connois-
 „ sons-nous exactement ces parties constitu-
 tives

15. Septembre 1782.

85

» tives & toutes leurs propriétés ? L'homme
» est trop foible pour pouvoir découvrir le
» principe secret qui meut, qui divise, qui
» altere, qui change les molécules intimes
» des corps. J'ai observé, ou du moins j'ai
» cru voir ces changemens & ces transforma-
» tions plus d'une fois en examinant diffé-
» rentes couches de montagnes. Je crois mê-
» me que c'est dans ces changemens que
» consiste le secret de la nature. Ils sont
» vraisemblablement effectués par des *altéra-*
» *tions*, & par de *nouvelles combinaisons*
» imperceptibles, dont le principe & la ma-
» niere d'agir ne peuvent pas tomber sous nos
» sens. L'air, la chaleur, le froid, les ex-
» halaisons, les vapeurs, les acides, différens
» menstres différemment combinés, ne pour-
» roient-ils pas produire ces effets surpre-
» nans ? „

La maniere dont M^r. C. parle des matie-
res calcaires, tient à son systême des trans-
mutations continuelles. Tandis que M^r. de
Buffon attribue toutes ces matieres à l'empire
des eaux, d'autres les emploient à la con-
struction des montagnes primitives (a). No-
tre observateur plus circonspect se contente
d'observer que les deux assertions sont fausses
à les considérer dans leur généralité; & en
marquant les défauts de ces diverses hypo-
theses,

(a) Entr'autres Mr. Briffon dans le *Diction. raisonné de phys.* Voiez le Journal du 1 Juin 1781. p. 159.

theses, il dispose les esprits en faveur de la
 sienne. “ Plusieurs minéralogistes ont avan-
 „ cé que toute montagne calcaire, ou qui
 „ se montrait calcaire pour la plus grande
 „ partie, s'étoit formée sous les eaux d'un
 „ ancien Océan. Cette conclusion a paru
 „ trop générale à d'autres naturalistes qui
 „ ont observé qu'il y avoit des montagnes
 „ calcaires qui ne paroissoient nullement de-
 „ voir leur formation aux eaux de la mer,
 „ puisqu'elles étoient toujours dépourvues de
 „ tout corps organique marin, & qu'elles
 „ portoient des caractères divers de ceux
 „ qu'on remarque ordinairement dans les
 „ montagnes qui ont été réellement formées
 „ par les sédimens successifs d'un Océan. „

Après avoir parlé des montagnes en général de manière à faire naître sur leur formation particulière des idées plus justes que celles qui sont aujourd'hui en faveur, M^r. C. parle du volcanisme de la manière suivante. “ Je pense que le nom de *montagnes*
 „ *volcaniques* est souvent mal appliqué à
 „ plusieurs montagnes de cette nature; qu'on
 „ attribue trop généralement au feu tous
 „ les phénomènes qu'elles nous offrent;
 „ & que pour faire cadrer ces phénomènes avec cette cause, on en donne souvent des explications trop forcées, trop
 „ recherchées, trop étudiées & trop peu
 „ vraisemblables. Je crois donc qu'il est nécessaire de distinguer celles de ces montagnes qui ont réellement subi l'action du
 „ feu, de celles qui n'ont peut-être que l'apparence

„ patience d'avoir été exposées aux effets de
„ cet agent , ou dont on peut au moins rai-
„ sonnablement douter , d'après leur struc-
„ ture , qu'un feu interne les ait mises dans
„ l'état dans lequel on les trouve. „

Que peut-on ajouter à la sagesse des réflexions suivantes ! Que deviendrait la maladie des systèmes , si tous les observateurs voioient avec ce sens froid & cette prudente réserve ! “ Il faut éviter la passion des systèmes. Ceux qui attribuent tout au feu , ne trouvent que les traces du feu dans leurs essais , & ceux qui veulent que les eaux aient tout arrangé sur le globe , ne voient que des substances qui leur doivent leur origine. Ces deux opinions ont été déjà soutenues tour à tour. Celle qui admet par-tout du feu , semble regner de nouveau de nos jours. Rien n'est plus commun que des naturalistes enthousiasmés de volcans. J'ai eu occasion d'en connoître qui croiant avoir levé le voile qui couvre les mystères de la nature parce qu'ils savoient trouver les marques des volcans dans chaque pierre & dans chaque mine quelle qu'elle pût être , paroissent moins minéralogistes que charlatans de la minéralogie. C'est ainsi qu'en histoire naturelle, comme dans toutes les autres sciences, il y a eu des opinions de mode & de bel air qui n'ont eu vogue que pour un certain espace de tems. Heureux celui qui se borne à observer , & qui fait éviter le défaut de tirer de quel-
„ ques

„ ques observations , des conclusions gé-
 „ nérales. „

Le savant auteur examine ensuite quelques preuves des plus spéciieuses sur lesquelles on a coutume d'établir l'existence des anciens volcans. Il fait voir qu'il n'y en a pas qui soutienne une discussion impartiale & sérieuse. Les matieres qui portent l'empreinte du feu ne l'embarraissent pas ; voici comme il en parle. “ Ce changement d'une couche de
 „ substance marine en substance brûlée & vol-
 „ canique , qu'on attribue à une *ignition* ,
 „ à une *conflagration locale* , n'auroit-il pu
 „ se faire , dans l'intérieur d'une montagne ,
 „ sans le concours d'aucun feu réel ? N'au-
 „ roit-il pu être effectué par une transmuta-
 „ tion insensible qui a été l'ouvrage des siècles ,
 „ & qui n'a point dérangé dans les différen-
 „ tes substances , déjà déposées , cet équil-
 „ bre par lequel elles doivent rester à leur
 „ place , & conserver leur arrangement &
 „ leur ordre primitifs ; tel par exemple qu'un
 „ morceau de bois qui se change en pierre
 „ (a) ? C'est dans ces changemens surprenans

(a) Cet exemple est très-bien choisi. La pétrification se fait par une action lente & insensible : pourquoi la combustion , effet d'un agent bien plus vif & plus subtil , exigeroit-elle une révolution d'éclat ? Une terre glaise devient une pierre souffrée & inflammable , l'argile devient houille dans le secret & le silence des vicissitudes souterraines : pourquoi le bois ne deviendrait-il pas charbon d'une manière également douce & paisible ?

que consistent souvent les grandes opérations de la nature. „

Cette assertion ne paroissant pas devoir être du goût de la plupart des systémateurs , M^r. C. n'a rien négligé pour l'établir sur des observations multipliées & des raisonnemens très - simples qui en découlent. „ On „ peut trouver dans différens corps naturels , „ des preuves propres à nous convaincre „ que la nature peut effectuer sans feu ces „ transmutations mystérieuses. On trouve „ quelquefois au milieu du sel gemme des „ morceaux de bois réduits en un charbon „ semblable à celui qu'on fait par le moien „ du feu. Cependant la nature n'a nullement „ employé le feu pour produire ce charbon. „ Le Schœerl se forme dans les substances em- „ braquées qui deviennent laves. Cependant „ on en trouve dans des pierres & dans des „ filons métalliques où la nature ne paroît nul- „ lement avoir employé le feu , & dans des en- „ droits où l'on n'observe aucune trace de ses „ effets ordinaires. La nature calcine sans feu „ réel des substances pierreuses calcaires ; on „ en a un exemple dans les coquilles fossi- „ les calcinées. Dans bien de substances & „ de crySTALLISATIONS que nous tâchons d'imi- „ ter, nous avons besoin du feu , tandis que „ la nature en forme tranquillement les ori- „ ginaux dans des creux & dans des filons „ qui ne portent aucun vestige d'incendie. „ C'est produire les mêmes effets par des „ voies opposées. Le bouillonnement ou la „ fermentation de quelques fluides minéraux

„ est un effet de leur chaleur interne ; ce-
 „ pendant il y a dans la nature des fluides
 „ qui bouillonnent & qui fermentent, sans
 „ aucune chaleur intérieure. „

La nature de la lave a été extraordinairement généralisée par les volcanistes; & c'est une des grandes raisons de l'étrange multiplication des volcans. Dès le moment que l'on croit voir l'effet d'une cause déterminée, il est nécessaire de supposer l'existence de la cause. M^r. C. observe que cette prétendue lave est souvent le produit de l'eau.

“ La nature ne pourroit-elle pas former im-
 „ médiatement & directement, & par voie
 „ humide, des substances qui ressemblent à
 „ des laves, sans l'être & sans l'avoir ja-
 „ mais été? Il y a en Saxe une pierre qui
 „ peut avoir différentes couleurs, à laquelle
 „ on donne le nom de *Pechstein*. (*Pierre*
 „ *de poix*, ou, *Pierre qui ressemble à de*
 „ *la poix*). L'on en trouve particulièrement
 „ dans les environs de Meissen, de Kessels-
 „ dorf, de Braunsdorf &c. Elle est luisante
 „ dans sa fracture, comme de la poix, res-
 „ semble dans cette même fracture à une
 „ scorie ou à une substance vitrifiée, & a
 „ tous les caractères & toutes les propriétés
 „ d'une lave, celle sur-tout de se vitrifier
 „ tout de suite dans le feu. Plusieurs miné-
 „ ralogistes l'ont prise en effet pour une la-
 „ ve. Cette apparence *volcanique* a porté mê-
 „ me plusieurs habiles chymistes à faire des
 „ essais sur cette pierre. Le résultat prouvé

15. Septembre 1782.

91

„ Qu'elle n'est point une lave.... Il y a une
„ ressemblance presque parfaite entre le *schiste*
„ *corné* & le basalte tant par leur aspect ex-
„ térieur que par leurs principes constitutifs.
„ Les minéralogistes les plus versés ont sou-
„ vent de la peine à distinguer l'un de l'autre.
„ On les trouve tous les deux en masse
„ sans forme, ou en grandes colonnes à qua-
„ tre ou cinq côtés. Tous les deux compo-
„ sent des montagnes entières, & quelque-
„ fois des districts assez étendus. Cependant
„ on attribue l'origine du *schiste corné* à
„ l'eau, & celle du basalte au feu. Au mi-
„ lieu de cette ressemblance comment peut-
„ on être assuré que l'un & l'autre doivent
„ constamment leur origine aux causes dif-
„ férentes & opposées qu'on leur attribue?
„ Je crois qu'on admet trop généralement
„ que tout basalte doit son origine au feu.
„ Lorsqu'on rencontre cette espece de pierre
„ dans une étendue considérable de pais;
„ lorsqu'elle y forme le sol des plaines,
„ des vallées & des montagnes d'une ma-
„ niere réguliere, comme nous venons d'en
„ rapporter des exemples; lorsqu'on ne re-
„ marque pas dans cette étendue de pais
„ les ravages ordinaires du feu, ni les mar-
„ ques des volcans, comme des *craters* sur
„ le sommet des montagnes, des crevasses
„ sur leur pente, & des amas confus de sco-
„ ries, de vitrifications, de pierres-ponces,
„ & de laves, n'est-il pas raisonnable de
„ supposer que le basalte est dans ce cas une
„ production de l'eau, comme le *schiste*

„ corné auquel il ressemble, & comme toutes les autres substances qui doivent leur origine à l'eau ? „

L'auteur porte ensuite ses vues sur les basaltes en colonnes, & convient qu'ils ne prouvent pas plus en faveur du volcanisme, que les basaltes en masse. On peut ajouter que leur configuration est un obstacle particulier aux prétentions des volcanistes, & que jamais le feu n'a produit de phénomène de cette nature, tandis que les eaux ne cessent de le présenter à nos yeux (a). Les réflexions

(a) Je suis plus que jamais confirmé dans l'idée que j'ai proposée dans *l'Examen des Epoques* *. Oui, je n'hésite plus à l'affirmer que les basaltes en colonnes font l'effet du retrait d'une matière détrempée dans l'eau. On n'en peut voir une preuve plus démonstrative & plus sensible que l'aspect d'un fossé limoneux dont les eaux ont été retirées tout à coup dans la saison des chaleurs. On croit voir

* 15 Avril
1779. p. 355.

exactement la pierre d'Unkel *, les divisions & configurations sont parfaitement semblables; & (suivant l'épaisseur de la couche) souvent à une profondeur très-considerable. Ce sont de vraies colonnes de forme basaltique, que la sécheresse unit & durcit ensuite à mesure que la matière est homogène & qu'elle a été longtemps & parfaitement détrempée. Frappé un jour de l'aspect du fossé d'un ancien château qui venoit d'être mis à sec dans un tems brûlant, j'appellai quelques volcanistes pour être témoins de ce spectacle; ils convinrent dès le premier regard que rien ne peignoit mieux un groupe de basaltes observé verticalement. Les matières fondues restent en masse, & n'offrent rien d'analogue à l'état des basaltes en colonnes.

15. Septembre 1782.

93

générales de l'auteur sur les volcans, & les matieres diverses qu'on a considérées comme le produit de la conflagration des montagnes, sont terminées par une conclusion qui ramene le lecteur au systême des transmutations, regardé par M^r. C. pour le seul propre à satisfaire à toutes les difficultés. “ Ces
” considérations doivent nous confirmer de
” plus en plus dans l'opinion, que les moiens
” qu'emploie ou que peut employer la nature dans la formation des substances terrestres & que ceux dont elle se sert pour
” changer l'une en l'autre, sont très-variés,
” & qu'elle parvient souvent au même but
” par des voies diverses. . . . Elle marche
” pour nous dans un labyrinthe dont nous
” ne connoissons que les détours les plus
” extérieurs & les moins embrouillés. Elle
” en parcourt les sentiers les plus cachés
” dans lesquels nous ne pénétrons jamais;
” & se montrant de tems en tems à nos yeux
” pour nous échapper & pour nous donner
” le change, nous croions la suivre dans sa
” marche. ”

Je citerai encore avec plaisir le passage suivant. “ C'est ainsi que tout contribue à nous
” embarrasser ou à nous tromper, dans l'étude des corps du regne minéral. Nous découvrons toujours dans ces corps tout ce
” que l'affection pour nos opinions nous
” fait desirer d'y trouver; & nous nous aveuglons souvent au point d'accommoder nos
” observations mêmes, quelles qu'elles puissent être, à ces opinions. Voilà comment

„ ceux des naturalistes qui habitent des contrées volcaniques , voient ordinairement des volcans dans toutes les montagnes des autres contrées , & expliquent , ou croient du moins expliquer clairement tout par le feu des volcans & par ses effets : tout phénomène devient l'effet du feu ; on arrange une théorie ; & un esprit minéralogique nous cache pour toujours la vérité , ou empêche longtems de parvenir aux vrais principes qui pourroient nous la dévoiler. „

Une réflexion que des lecteurs attentifs n'auront pas manqué de faire , est que presque tous les voyageurs qui ont vu l'Etna & le Vésuve sont devenus volcanistes ; l'aspect de ces deux bouches de feu a tellement affecté leur imagination & leurs yeux , que par-tout ils ont vu des volcans & des matières volcaniques (a). M^r. Collini s'est tenu en

(a) Mr. Hamilton , sur-tout , s'est distingué par son zèle pour le volcanisme. Le long séjour qu'il a fait à côté du Vésuve , lui a paru un titre suffisant pour en parler avec autorité. On peut le regarder comme le grand apôtre du volcanisme , comme je l'ai observé en parlant de ses *Campi phlegrei* * , & comme il vient de le prouver encore dans ses *Ouvres complètes* (Paris chez Moutard , 1782. 1 vol. in-8^o). Il va jusqu'à prétendre que toutes les montagnes sont l'ouvrage des volcans. „ Si je dois établir un système , dit-il , ce seroit que les montagnes sont produites par les volcans , & non les volcans par les montagnes „ gues.

* 15 Nov.
1777-P. 395.

15. Septembre 1782. 95

en garde contre cette illusion. “ J’ai été ,
” dit-il, deux fois sur le Vesuve, & j’a-
” vouerai qu’en le quittant j’ai toujours été
” fort mécontent de moi-même, ne voyant
” pas comment ce que je venois de voir,
” pût ajouter quelque chose à la doctrine
” des volcans. „

A la page 53^e. il se trouve l’histoire af-
sez plaisante d’un prétendu volcan découvert
aux environs de Rhein-Türckheim, dans le
voisinage de Worms. Un aubergiste de ce pe-
tit village en imposa si bien à trois voia-
geurs, qui sembloient avoir un goût particu-
lier pour les volcans, qu’ils n’hésiterent point
à consigner dans leurs mémoires l’existence
de celui-ci. Un François sur-tout en étoit en-
chanté ; il écrivit le nom de la montagne
sur ses tablettes, & ajouta que pour tout l’or-
du monde il ne voudroit point n’avoir vu (il
ne la vit cependant pas) une pareille cu-
riosité &c. M^r. Collini démontre par tous les
détails de cette histoire que c’est une fable
toute pure, & un artifice assez mal honnête
de l’aubergiste de Rhein-Türckheim qui abu-
soit de la crédulité ou de la brûlante curiosité
de ses hôtes.

On voit à la fin de l’ouvrage une expli-
cation claire & bien détaillée d’une planche,
qui représente un groupe de montagnes

“ tagnes. ” *Opinion*, ajoute Mr. Collini, *con-*
traire aux observations les plus générales & les
plus constantes.

II. Part.

primitives, intermédiaires & antérieures. En renvoyant la première rangée à l'époque de la création ou à quelque autre (car tout cela n'est pas bien précis), l'auteur attribue les deux dernières à l'action de l'eau. Mais il est embarrassé à expliquer l'irrégularité des couches dans les montagnes intermédiaires, relativement à la régularité qu'on remarque dans les couches des montagnes antérieures. Il imagine une longue action de l'Océan pour former celles-ci (a), & un événement orageux pour celles-là. Cependant dans la supposition que les montagnes intermédiaires & antérieures aient été formées par le déluge, je vois la raison la plus simple de la différence de leurs couches. Il est bien certain que vers la fin de cette terrible catastrophe, les eaux sont devenues plus calmes; qu'à mesure qu'elles se rapprochoient de leur ancien niveau, elles perdoient quelque chose de leur agitation; & dès-lors leurs dernières opérations ont dû porter l'empreinte d'une plus grande tranquillité.

(a) Supposition, comme on voit aussi gratuite que celle qui tient les sommets des montagnes hors de l'eau, durant le déluge, contre l'affertion expresse de l'Écriture sainte (p. 7.). Puisque de purs philosophes ont fait croire sur leur parole que l'Océan avoit couvert pendant des siècles les Alpes & les Andes, pourquoi n'en pas croire autant, au moins pour quelques mois, sur la parole de Dieu?



Histoire de Saint-Kilda, imprimée en 1764, traduite de l'anglois, contenant la description de cette isle remarquable, les mœurs & les coutumes de ses habitans, les antiquités religieuses & païennes qu'on y a trouvées, avec plusieurs autres particularités curieuses & intéressantes; par le R. P. Kenneth Macaulay, missionnaire de l'isle de St. Kilda (a), de la société établie pour la propagation de la religion chrétienne (b). A Paris chez Knapen & fils 1782, volume in-12 de plus de 400 pages.

L'Isle de Saint-Kilda, dont le vrai nom est Hirta, est une des Isles Westernes

(a) Ce titre pourroit faire croire que Mr. Kenneth est un religieux & un missionnaire catholique; mais c'est un puritain; ces peuples ont gardé le ton & les noms catholiques lorsqu'ils ont eu la malheureuse docilité d'adopter les nouvelles erreurs.

(b) Il y a en Angleterre plusieurs sociétés de ce genre; mais elles ne contribuent pas plus à la propagation de la foi chrétienne que nos sociétés littéraires à la propagation des sciences. De tant de peuples que l'avidité & l'esprit de commerce ont soumis à l'Angleterre, aucun n'est encore devenu chrétien, & l'on ne voit pas que ni les marchands, ni les prédicans, ni les ministres-d'état aient fait de grands efforts pour procurer cet inestimable avantage à ces nouveaux sujets. Rendons justice aux Espagnols, aux Portugais,

ou Hébrides, à l'Occident de l'Ecosse, par le 58^e degré 30 minutes de latitude. Quoiqu'elle ait au moins trois milles d'Angleterre de long, de l'Est à l'Ouest, & deux de large, du Midi au Nord, elle ne contient que 88 personnes, 38 hommes & 50 femmes (a). La culture des terres n'excede pas 80 arpens. Les habitans ne sèment que de l'orge & de l'avoine. Depuis peu de tems ils ont des pommes de terre. Quelques petits troupeaux, des lignes pour pêcher, des cordes pour aller à la chasse, voilà leurs uniques richesses, les seuls honneurs, les seuls avantages auxquels ils aspirent. Il n'y a presque jamais dans l'isle plus de vingt schelins & quelques sous. Cela suffit pour paier l'impôt de leurs terres; ils n'en desirent pas d'avantage. Avec des passions si modérées, on sent que la vie est très-innocente. Les mœurs y sont si pures que le libertinage seroit une infamie. Doux,

aux François, aux Catholiques en général; ils ont pu commettre, comme les Anglois & les Hollandois, des excès dans le nouveau monde; mais le zele pour la religion n'a jamais été séparé chez eux des prétentions temporelles. Autres réflexions I. Mai 1782, p. 20.

(a) Grande raison de ce que le missionnaire nous apprend de l'innocence de ce peuple, de sa probité, & de ses vertus sociales. Horace faisoit la même observation; elle n'est que trop sensible par les qualités contraires presque toujours inséparables de la multitude.

*Quò sanè populus numerabilis, utpotè parvus,
Et castus frugique verecundusque coibat.*

15. *Septembre 1782.*

99

humains, respectueux, rien n'égalé leur zèle & leur empressement pour exercer l'hospitalité envers ceux qui abordent dans leur isle. Les mœurs, les usages d'un peuple si tranquille sous une domination si tumultueuse méritent une considération particulière. On lit avec plaisir les détails sur le climat, sur le sol de l'isle hérissé de montagnes & de rochers, dont un, à la pointe du Nord, paroît suspendu de la manière la plus effrayante au-dessus de la mer, & a au moins 600 brasses de hauteur. Ces roches sont couvertes, depuis le printems jusqu'à l'automne, d'oïes-folan, de tulmer, de lavies, & d'autres oiseaux de mer, que les habitans de Saint-Kilda chassent avec une dextérité merveilleuse. Cette chasse & la recherche des œufs sont leur grand exercice & la source de toute l'aisance de leur vie. Quand on réfléchit sur l'état de ce peuple, on ne peut que maudire ces systèmes politiques qui ne reconnoissent de bonheur que dans l'avidité du commerce, dans une excessive population, & d'autres sources de vices, de troubles, & de corruption.



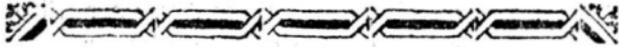


Tableau de Spa. Manuel indispensable à ceux qui fréquentent les eaux de ce bourg, & à tous les hommes qui desirent connoître les mœurs du siècle. 1782. 1 vol. in-12.

L'Auteur de cet ouvrage est si peu content de Spa tel qu'il est aujourd'hui & de la vie qu'on y mene, qu'il regrette l'état ancien de Spa, & le tems où ce village n'étoit encore qu'un groupe de chaumieres. La maniere dont il en parle tient de fort près à la bonne philosophie. Les ames pures & paisibles, qui ne mettent pas le bonheur en ostentation, & qui savent apprécier les vraies jouissances, conviendront sans peine qu'il a raison. " Si vous aviez demandé, il y a 20
 „ ans, un hôtel à Spa, on vous auroit ri
 „ au nez. On étoit logé dans des mafures
 „ couvertes de chaume, dans un quartier
 „ du bourg qu'on nomme encore le vieux
 „ Spa. Alors regnoit l'aimable liberté, l'éga-
 „ lité, les plus doux des liens pour la so-
 „ ciété. Les buveurs n'étoient que des bu-
 „ veurs; cette foule de carrosses, de chevaux,
 „ ce nombreux domestique qu'on traîne au-
 „ jourd'hui après soi, le luxe d'un loge-
 „ ment recherché; tout cela n'existoit pas,
 „ dans un lieu où l'on ne se rendoit que
 „ pour se rapprocher quelques instans de la
 „ simplicité de la nature, & oublier l'éta-
 „ lage fastidieux des grandes villes. „

La vivacité avec laquelle ce livre est écrit, les idées grandes & fortes qui y sont exprimées d'une manière digne de la vérité & de l'amour du bien, font regretter le peu de circonspection que l'auteur a mis dans un grand nombre de passages, où des personnalités, des histoires écrites avec autant d'indécence que d'aigreur contrastent avec des maximes sages & utiles. L'auteur ignore-t-il qu'en censurant les mœurs publiques le philosophe ne doit point donner à ses moralités le ton de la satire, ni faire d'un *tableau* un libelle? Toujours extrême, il se livre avec les transports qui deviennent presque plaisans, aux sentimens les plus opposés. Après avoir fait à l'égard de Spa les vœux les plus sages, les plus chrétiens, il ajoute : " Mais si ces
 „ vœux doivent demeurer sans succès, nous
 „ souhaitons que le bitume, le soufre, le
 „ fer & toutes les matieres qui se détrem-
 „ pent dans les eaux minérales des fontaines
 „ de Spa, se mêlent, s'amalgament, se frot-
 „ tent, s'enflamment & anéantissent par leur
 „ explosion ce séjour de &c. &c. „ Si ces sou-
 haitis sont le fruit du zele, il faut avouer
 que ce n'est pas d'un zele bien modéré; &
 si c'est l'effet de l'humeur, celle de l'auteur,
 pour peu que les moïens la secondent, a de
 quoi paroître redoutable.



Ode à la philosophie par M^r. Soret, &c.

O Sageffe aveugle & fatale,
 Où tendent ces vaines clameurs,
 Et cette effrayante morale

Faite pour la perte des mœurs ?
 D'abîmes quelle multitude !
 Dans quel gouffre d'incertitude
 L'homme languiroit abattu ,
 Si de tant de systèmes sombres
 La vérité, chassant les ombres ,
 Ne lui découvroit la vertu ?

Dans ce tortueux labyrinthe ,
 Quel fil dirigerait ses pas ?
 Ni l'espérance , ni la crainte
 N'écarteroient ses attentats.
 Si la morale est arbitraire ,
 De la passion téméraire
 Qui pourra repousser l'assaut ?
 Quels maux enfantera le vice ,
 Si sa fougue & son injustice
 Ne s'arrêtent qu'à l'échafaud ?

Apôtres de la tolérance ,
 Mais acharnés persécuteurs ,
 Vous qui, prêchant la bienfaisance ,
 Endoctrinez les malfaiteurs ,
 Cruels fléaux de la patrie ,
 Ah ! ses ennemis en furie ,
 Fondant sur nous le fer en mains ,
 Y feroient de moindres ravages ,
 Que les détestables ouvrages
 De vos funestes écrivains.

Parois , ô religion sainte ;
 Montre à ces docteurs ténébreux
 Que les mortels , sous ton empreinte ,
 Sont aussi grands qu'ils sont heureux.
 Dans le calme ou dans la tourmente ,
 Je te vois toujours triomphante
 De la fortune ou des revers.
 La vertu seule a ton estime ,
 Et tu m'avertis que le crime
 Est le seul mal de l'univers.

C'est toi qui de l'Être Suprême
 Me révélant la Majesté ,
 N'exaltes sa puissance même
 Que pour mieux peindre sa bonté,
 Seul refuge de ma misère ,
 S'il est mon Juge il est mon Père ,
 Mon Rédempteur & mon appui.

15. *Septembre* 1782.

163

Toujours couvert de sa présence,
Je ne parle, n'agis, ne pense,
Ne sens & n'existe qu'en lui.

L'homme, conduit par ta lumière,
Connoit son être & son destin.
Un rayon céleste l'éclaire
Sur son principe & sur sa fin.
Instruit que son ame immortelle,
A tes loix constamment fidele,
Remplit l'objet de son Auteur,
Il sent le prix de l'existence,
Et même au sein de la souffrance
Trouve un garant de son bonheur.

Où tu regnes je vois renaître
L'ordre par Dieu même établi.
Le serviteur chérit son maître,
Qui ne le croit point avili;
Les époux sensibles, fideles,
De leur famille heureux modeles,
Partagent sa félicité.
Le commerce est sûr & facile,
Et ne devient que plus fertile,
Ennobli par la probité.

Toi, montre qui, dans tous les âges
Fis les malheurs de l'univers;
O volupté! dont les ravages
Dégradent tant de cœurs pervers;
Opprobre & supplice de l'ame,
Contre ta criminelle flamme,
Et l'attrait de son faux plaisir,
Est-il un frein plus indomptable
Que la Loi sainte & redoutable
Qui m'interdit jusqu'au desir?

De nos sages la bienveillance
N'est que dans leurs tristes écrits.
O vous que presse l'indigence,
Leur cœur sera sourd à vos cris;
Mais la charité plus active,
A tous les besoins attentive,
Consolera votre douleur.
Votre voix n'est point importune
A qui n'estime la fortune
Que pour soulager le malheur.

Quel est ce guerrier intrépide,
 Qui de sang-froid brave la mort?
 Une foi vive est son égide
 Contre les outrages du sort.
 Parmi les horreurs du carnage
 Verroit-on fléchir son courage
 A l'approche du coup mortel,
 Quand la religion lui crie :
 Qui fait mourir pour la patrie
 Est sûr d'un triomphe éternel?

Juges intégres, magnanimes,
 Dont elle soutient les travaux,
 Le crédit a-t-il ses victimes
 A l'ombre de vos tribunaux ?
 Que la fortune, la puissance,
 Contre le foible sans défense
 Aiguifent leurs coupables traits ;
 Vous ne ferez point leurs complices :
 Celui qui juge les Justices
 Lui-même dicte vos arrêts.

Réponds-moi, raison indocile,
 Est-il, dans la société,
 Un seul état que l'Evangile,
 De ses bienfaits ait excepté ? ...
 O Loi non moins douce que sage,
 Tout me dit que tu fus l'ouvrage
 Du suprême Législateur,
 Et que sa sagesse profonde
 Voulut à l'homme, dès ce monde,
 Ouvrir les sources du bonheur.

Par toi nos Princes sont nos peres ;
 Leurs sujets, des enfans soumis ;
 Tous les hommes s'aiment en freres ;
 Eh ! que fera-ce des amis !
 Mais c'est peu que, sous un tel guide,
 L'amitié soit tendre & folide ;
 La haine même perd son fiel.
 Tout cede à tes motifs sublimes ;
 La terre, en suivant tes maximes,
 Seroit une image du ciel.

Que ta clarté sur-tout est chere
 A tes disciples courageux,

15. Septembre 1789.

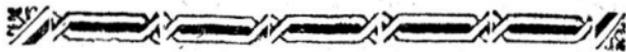
104

Lorsqu'au terme de leur carrière
L'univers croule devant eux !
Moment redoutable où l'impie
Ne voit cesser sa léthargie
Que par le plus affreux réveil.
Tandis que d'horreur il frissonne,
Le fidèle attend la couronne,
Et sa mort n'est qu'un doux sommeil.

Descends, ô Lumière sacrée,
Dans l'ame de tes détracteurs.
Qu'elle soit soudain éclairée
Par la réforme de leurs mœurs.
Non, l'esprit n'est pas incrédule ;
C'est au fonds du cœur que circule
Ce poison soufflé par l'orgueil.
La foi suit toujours l'innocence
Mais l'intérêt de la licence
Est son plus formidable écueil.

L'on n'ajoutera rien à ce qui a été dit de ces odes dans le dernier Journal. Il seroit difficile de les rendre plus intéressantes du côté des idées & des choses, mais on pourroit en relever le prix par un peu plus d'énergie & de chaleur, par une marche plus ferme & plus serrée, par une régularité moins uniforme, & interrompue par ce désordre sublime où le poëte est toujours entraîné quand il saisit son objet avec les transports du génie.





Der Mann zu seinen finstern Zeiten etc.
*L'homme des tems barbares, tel qu'il le
 faudroit dans les siècles des lumieres. Pa-
 négyrique de St. Bernard. Par J. A.
 Weiffenbach. A Balle, chez E. Turneisen,
 & à Luxembourg, chez l'imprimeur du
 Journal. 1782. 1 vol. in-8^o. de 102 pages.*

L'Auteur croit découvrir un grand rapport
 entre le siècle de Bernard & le nôtre.
 Ce qui fournit un si vaste champ au zèle &
 aux travaux du célèbre abbé de Cîteaux,
 ce furent les schismes, les erreurs, la cor-
 ruption des mœurs. L'auteur prouve que ce
 réformateur du 12^e. siècle trouveroit par-
 mi nous les mêmes objets à combattre. L'u-
 nion, dit-il, est rompue par nos débats au
 dedans, & par une mécréante philosophie
 au dehors; la vérité est opprimée par la li-
 berté de penser & nos opinions monstrueuses;
 les mœurs entièrement dégradées par notre
 vie molle, voluptueuse & sans frein. Voilà
 le plan de ce discours, où l'auteur peint St.
 Bernard comme un modèle excellent & par-
 faitement chrétien des vertus nécessaires dans
 le maniement & le succès des grandes affaires,
 mais sur-tout dans la défense des intérêts
 inestimables & incompenfables de la vérita-
 ble religion (a). On remarque sans peine dans

(a) Les quatre vertus cardinales que la théo-
 logie

les idées de l'auteur la même clarté, la même justesse dans les expressions, la même vigueur de style que dans plusieurs autres productions de ce genre que nous avons de lui (a). Après avoir parlé des sources de nos défusions, voici ce qu'il dit des partisans de l'indifférentisme, d'une paix illusoire & factice, qui ne serviroit qu'à étouffer la vérité & la justice, & feroit croire l'erreur à l'ombre de la dissimulation & du silence. " Paix plus pernicieuse que le com-
 „ bat le plus acharné; paix qui terrasse tout
 „ homme droit & porte le coup le plus
 „ mortel à la bonne cause; paix à laquelle
 „ il faudroit déclarer une guerre sanglante
 „ & irréconciliable où l'on attaqueroit l'en-
 „ nemi jusques dans ses retranchemens, &

logie chrétienne nous enseigne comme la base d'une conduite sage, sont un fruit bien sensible de l'esprit de Dieu, qui agit dans tous les hommes fideles à son impulsion, mais surtout dans ceux dont les actions tiennent aux grands événemens, qui exécute par eux toutes les merveilles de la Providence, avec prudence, justice, tempérance & force: qui examine, qui pese avec une scrupuleuse circonspection l'état réel des choses; qui après l'avoir reconnu s'attache exclusivement à la justice & se dévoue à la défense du bon droit; qui pour cela choisit des moyens doux, humains, honnêtes & parfaitement chrétiens; & les poursuit avec une fermeté que ni la crainte, ni l'espérance, ni aucune considération terrestre ne peuvent affaiblir le moins du monde.

(a) 15 Sept. 1781. p. 93. — 15. Déc. 1781. p. 587.

„ où on le forceroit d'abandonner ses re-
 „ traites. Ebloui par ce nom de paix, per-
 „ sonne ne court aux armes; les chiens ces-
 „ sant d'aboier, le troupeau reste en proie
 „ au loup carnacier (a) „. Par une fausse
 bénignité les philosophes prétendent établir
 une licence générale qui reproduira impuné-
 ment les erreurs enfantées dans tout ce qu'il
 y a jamais eu de têtes exaltées; & lors mê-
 me que sur ce point ces gens font valoir
 leur douceur & leur modération, ils sont
 d'un autre côté les plus intolérans, les plus in-
 sociables des hommes, & déploient contre
 les amis de la religion & des anciens prin-
 cipes tous les ressorts d'une haine atroce.

Dans la 3^e. partie l'orateur fait de nos
 mœurs un tableau bien propre à réveiller le
 zèle, en portant dans les âmes chrétiennes
 l'empreinte de l'affliction & de cette charité
 vive qui se désole & se répand en gémisse-
 mens à la vue de l'iniquité dominante. “ Le
 „ comble de l'infortune, selon lui, est que
 „ ceux que leur état attache plus étroite-
 „ ment à l'Eglise, qui s'engraissent des biens
 „ du sanctuaire, & ne souffriroient pas qu'on
 „ leur retranchât un point de leurs privile-
 „ ges, ou une obole de leurs revenus, ont
 „ la plus froide insensibilité pour la perte
 „ des âmes, l'affoiblissement visible de la

(a) Nature & effets de la véritable paix,
 conforme aux règles de la bonne politique
 & de la religion, 15 Nov. 1775. P. 209 & suiv.

15. Septembre 1782. 109

„ croiance de l'Evangile , la dignité & l'au-
„ torité de l'Eglise „. Plaintes trop généra-
les & qui heureusement souffrent encore de
grandes & consolantes exceptions , mais qui
se vérifient néanmoins dans une étendue alar-
mante , & qui tous les jours prend les plus
funestes accroiffemens. Il est certain , pour
me tenir à l'idée de l'orateur , que les fie-
cles que nous regardons comme noïés dans
l'ignorance & la barbarie , ont produit des
hommes d'une éloquence vive & courageuse ,
d'une activité pleine d'énergie & de lumieres ,
dont il seroit bien difficile de trouver parmi
nous des exemples bien ressemblans.

Ce discours est suivi de deux *Lettres* ser-
vant l'une de réponse à l'autre ; on les lira
avec intérêt. Le fameux axiome *l'église est*
dans l'état , y est discuté avec autant de
simplicité que de vérité. L'explication de
l'auteur se réduit à ceci. “ *L'église est dans*
„ l'état quant aux choses temporelles , &
„ l'état (un état chrétien , s'entend) , est
„ dans l'église quant aux choses spirituelles * „
Qui oseroit contredire des assertions de cette
évidence ? C'est cependant ce problème si con-
nu & si intelligible qui a servi de texte à
plus de cent commentateurs philosophistes ,
& dont ils ont fait une espece de catapulte
pour sapper les fondemens de la jurisprudence
canonique.

Je me garderai bien de transcrire indiffé-
remment tout ce qui se trouve tant dans ces
Lettres que dans le *Discours* , piece vrai-
ment éloquente & pleine de choses. La

* Autre
commentaire égale
ment juste
15 Mars
1776. p.415

liberté helvétique a des droits qui ne sont pas ceux de tous les hommes.

Collection complète des œuvres de Messire Esprit Flechier, évêque de Nîmes, & l'un des quarante de l'académie françoise : Revue sur les manuscrits de l'auteur, augmentée de plusieurs pièces qui n'ont jamais été imprimées, & accompagnée de préfaces, d'observations & de notes sur tous les endroits qui ont paru en avoir besoin. Proposée par souscription, en cinq volumes in-8°. à 5 liv. le volume broché, avec une étiquette sur le dos pour indiquer le tome. A Nîmes chez Beaume, à Paris chez Guillaume Després, à Liege chez A. Cath. Baffompierre.



La Renommée est le mot de la dernière énigme.

Après une lecture ou deux
 Œdipe, nomme-moi de grace ;
 Mon corps est haut & tortueux
 Souvent on en parcourt l'espace ;
 Mon propre est d'élever quiconque est abaissé,
 Comme aussi d'abaisser quiconque est exhaussé.
 Je donne un secours favorable.
 Si le mot ne s'offre à ton gré
 De ce qui n'est si serviable,
 Cherche à le savoir par degré.

☞ Ceux qui m'invitent à revenir sur quelques matières traitées dans le Journal, sont priés d'avoir l'attention d'indiquer le numero & la page où ces matières se trouvent. S'ils pensent que je me rappelle avec précision le tems & le lieu de tout ce que j'ai dit ou écrit en ma vie, ils sont certainement trop d'honneur à ma mémoire ; & ils ignorent ma situation, s'ils croient que j'aie beaucoup de tems à consacrer à cette recherche.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 31 Juillet.)
 La Porte fait fortifier les Dardanelles, augmenter sa marine & lever des troupes pour compléter son armée. Le cours des especes étant tombé dans Constantinople, bien au dessous de ce qu'il étoit pendant la dernière guerre, le commerce vers les Etats de la Chrétienté paroît être considérablement tombé, au grand désavantage de cette place. — Les dernières lettres annoncent une méfintelligence entre les cours de Constantinople & d'Alger. Le Grand-Seigneur aiant demandé, d'après les arrangemens faits avec l'Autriche, la restitution de quelques vaisseaux & personnes; le Dey avoit ordonné au député de S. H. de vider ses Etats; le chargeant d'annoncer qu'il ne reconnoitroit plus que pour cinq mois les firmans du Grand-Sultan; qu'Alger avoit besoin de corsaires, & que, puisque le Sultan prenoit si fort à cœur les intérêts de l'Empereur romain, il devoit l'engager à traiter avec la régence d'Alger, comme les autres Princes chrétiens. — On ne fait pas encore quel parti la Porte prendra à l'égard des affaires de la Crimée.

SMYRNE (le 25 Juillet.) Les représentations
 II. Part. H

sentations des ministres étrangers en ce port, au sujet d'une querelle survenue entre des matelots esclavons & ragusiens, ont produit près de la Porte l'effet désiré. Le divan a envoyé aussi-tôt des ordres rigoureux pour prévenir toute émeute semblable, & le baile de Venise à Constantinople a fait aussi passer à M^r. Cortaci, consul de sa nation en cette place, un firman du Grand-Seigneur, qui l'autorise à demander main forte en pareil cas, en lui recommandant en même tems de punir ceux des Esclavons enveloppés dans cette émeute, de les dénoncer à Venise par leurs noms, ou celui de leurs vaisseaux, s'ils avoient déjà remis en mer, afin qu'ils soient châtiés à leur retour; enfin d'annoncer à tout capitaine esclavon à son arrivée, & même de faire afficher en différens endroits du port, qu'à l'avenir il sera responsable de la conduite de son équipage.

R U S S I E.

PETERSBOURG (le 10 Août.) L'accession de la cour de Portugal à la neutralité-armée a été conclue & signée par un acte formel, conforme à celui de la cour de Prusse entre les ministres plénipotentiaires, de manière qu'il n'y manque plus que la ratification respective.

Pendant le séjour que Sa Majesté Impériale a fait à Cronstadt, il y est arrivé un accident assez fâcheux : un petit magasin dans lequel il ne se trouvoit que 24 livres de poudre,

15. Septembre 1782.

113

dre, sauta en l'air. L'explosion dont on n'a pas sçu la cause a tué deux hommes & dix ont été blessés. Quatre jours après il arriva un autre malheur sur un des vaisseaux de guerre du port. On vouloit essaiër un affut nouvellement inventé par le moien duquel on peut donner au canon toute direction possible en un moment. On eut l'imprudence de poser sur le nouvel affut une vieille piece de canon de fer, de 24 livres de balle, qui au moment qu'on y mit le feu creva, & dont les éclats tuerent un major, plusieurs artilleurs & matelots, blessèrent vingt personnes parmi lesquelles se trouvoient l'amiral Greig, & les vice-amiraux Tzchucotin & Tzcherckuffen, & enfin endommagerent beaucoup le navire sur lequel on fit cet essai.

P O L O G N E.

DANTZIG (le 15 Août.) Un grand chemin pratiqué au dehors de cette ville & presque sous nos fortifications, conduit en Pologne; il a été fermé par une barriere, depuis plus de 70 ans, parce qu'il facilitoit la contrebande; & une ordonnance de notre magistrat, renouvelée il y a 12 ans, en défend absolument l'usage. Nos voisins mécontents de cette interdiction, viennent de s'en plaindre amèrement & de menacer d'user de voies de force, si l'on n'annulle l'ordonnance.

M^r. le Comte & Madame la Comtesse du

Nord sont attendus ici, à leur retour de Varsovie, où l'on fait de grands préparatifs pour la réception de ces illustres Voïageurs.

E S P A G N E.

MADRID (le 12 Août.) La nuit du 2 de ce mois, Mgr. le Comte d'Artois est arrivé avec toute sa suite en cette capitale, où il a pris son logement à l'hôtel de l'ambassadeur de France, ainsi que les deux capitaines de ses gardes & le prince de Nassau. Les deux jours suivans il a vu ce qu'il y a de plus remarquable en cette cour; il a assisté à la comédie espagnole, & le 5 à un grand combat de taureaux; quoique dans une ville qui se trouvoit sous son passage il eût refusé de jouir de ce spectacle. S. A. R. fut vivement émue en voyant les hommes qui devoient lutter contre la bête furieuse. Elle demanda quels étoient ces malheureux qui s'exposeroient inutilement à un tel danger. On répondit que c'étoit des gentilshommes. " C'est une raison de plus, répliqua le Prince, pour que je desirer vivement que l'on m'épargne ce spectacle: dites-leur que j'ai la plus haute opinion de leur courage, que je suis très-sensible à l'ardeur qu'ils témoignent pour me procurer quelque amusement, mais que je ne puis souffrir qu'ils s'y livrent au point de s'exposer aux périls dont je les vois menacés. "

Le Duc de Bourbon est arrivé le 2 à Saint-Ildefonse; & est attendu ici le 3. M^r. le Comte d'Artois, après avoir resté

15. Septembre 1782.

115

4 jours dans cette capitale & vu tout ce qu'elle offre de curieux, en est parti le 6 pour le camp devant Gibraltar, où S. A. fera, à ce que l'on assure, décorée du titre de généralissime des troupes espagnoles & françoises.

On apprend de Saragoſſe que le célèbre canal de Murcie ſe continue avec beaucoup de succès. Les difficultés élevées & exagérées contre ce canal paroissent vaincues, & on ſe flatte que bientôt le territoire de Saragoſſe le disputera en richesse & en fertilité à cette vaste plaine qu'on appelle le jardin de Valence. — On assure que la Reine de Portugal a consenti en faveur de notre cour à un emprunt de deux millions de piastres, pour être remboursé sur autant de revenus roïaux dans le Paraguai. Cette somme arrive ici successivement de Lisbonne sur des chariots, chargés de caisses remplies de lingots & de poudre d'or, sous une escorte de soldats. — On apprend que la démolition de Mahon ſera entièrement achevée dans ce mois, la cour aiant donné à ce sujet les ordres les plus précis; on ne conſerve que le fort Saint-Charles & le fort Philippet.

Par des lettres du directeur-général des armées navales, Don Louis de Cordova, commandant de l'armée combinée; l'on a appris, que le 2 Juillet les 2 navires aux ordres du lieutenant-général de la Motte-Piquet, partis le 6 de Brest, ſe réunirent à l'escadre, qui commença dès-lors à manœuvrer pour ſe ſtationner en croisiere, dans la vue de chercher l'ennemi. Malgré les vents variables, tantôt frais, tantôt calmes, les pluies & les

brouillards qu'elle éprouva, elle se tint toujours réunie. Le 11, à 7 heures du soir, le brouillard, qui couvrait l'horizon dans la partie du Sud-Est, s'étant un peu dissipé, l'on découvrit 3 navires, à trois mâts, qui courant à force de voiles des bordées au N. E, se rendirent suspects par-là. Le général donna ordre à toute l'escadre de les chasser aussi vivement que possible à l'E, & au S. E. Par hazard, l'escadre légère & toutes les frégates se trouvoient dans ce moment au Nord & à l'Ouest de l'armée : elles s'approchèrent avec célérité, non pas cependant assez promptement pour qu'on pût espérer d'atteindre dès lors les trois vaisseaux, qu'on tenoit déjà pour ennemis, vu que dès les 8 heures on les vit arriver sous le vent, fuyant à l'E. N. E. A 9 heures le général demanda par signaux, s'il y avoit encore quelque apparence de joindre les ennemis. Les vaisseaux, qui chasserent, n'y ayant pas répondu, il fit à 10 heures le signal de réunion générale. A la pointe du jour, l'escadre se trouva réunie, sans qu'on vit l'ennemi. La frégate l'Amphitrite rendit compte, que les voiles, qu'on avoit chassées la veille au soir, étoient un vaisseau de ligne & 2 frégates ennemies, qu'elle avoit perdus de vue vers les 9 heures. A quatre heures du matin l'escadre légère & les frégates signalèrent de nouveau trois voiles dans la partie du N. E, sans indiquer, si elles étoient ennemies ou suspectes. Cependant elles coururent sur elles; & l'armée les suivit. A 5 heures on signala, que c'étoit un convoi, ensuite que c'étoit l'escadre ennemie: le général y répondit par le signal de chasse générale; de sorte que vers les 8 heures on vit les ennemis du haut des mâts. Ensuite la frégate la St^e. Barbe indiqua par signal, que les ennemis étoient au nombre de 23 vaisseaux de ligne & faisoient en tout 31 voiles. A 9 heures & demie on put déjà les voir des gaillards des vaisseaux, & l'arrière-garde se retirer avec la plus grande diligence. Vers le même tems Mr. de la

Motte-Piquet, commandant l'escadre - légère, fit signal à celle-ci de former la ligne de bataille à bas-bord, ce commandant se mettant lui-même à la tête de la ligne. Le général fit faire immédiatement signal à l'armée de se régler dans la chasse selon le douzième ordre, sans s'affujettir à garder chacun son poste, afin de se mettre promptement en ligne de bataille à bas-bord, dès qu'il en seroit tems ; & à l'escadre légère il fit celui de se mettre à la tête de la ligne & de manœuvrer de façon à couper l'arrière-garde ennemie, d'autant qu'il observa, que cette escadre ne pouvoit commencer un engagement avec l'avant-garde ennemie, à moins d'être soutenue par un corps respectable de l'armée même, vu la confiance avec laquelle les ennemis naviguoient, se tenant toujours réunis, sans qu'on remarquât que le gros de notre armée s'approchât sensiblement d'eux. Mr. de la Motte-Piquet fit connoître qu'il comptoit bien d'attaquer l'arrière-garde : cependant il fit le signal de ne pas s'arrêter aux vaisseaux ennemis, qui seroient le plus en arrière & pourroient être attaqués par ceux de notre arrière-garde, mais de suivre les plus avancés, qu'on ne seroit pas si sûr de joindre. Le général donna sur le champ ordre de confirmer par son signal les intentions de Mr. de la Motte-Piquet. La chasse se continua par toute l'armée avec la plus grande ardeur : l'escadre-légère, avec ses 4 vaisseaux les plus avancés, fit seulement autant de voile qu'il lui en falloit pour recevoir l'appui nécessaire de quelques autres vaisseaux, & saisir le moment le plus favorable à attaquer l'arrière-garde ennemie : cependant les ennemis, aiant déjà tous arrivés, s'avançoient de plus en plus vers le gros de leur escadre ; & à chaque moment l'apparence de les joindre diminoit. Le même jour, 12 Juillet, à 3 heures après-midi, Mr. de la Motte-Piquet informa le Général par la frégate, la Gentille, « qu'il n'avoit pu attaquer l'arrière-garde ennemie, parce qu'elle étoit trop forte, consistant en 10

„ vaisseaux de ligne, dont 4 à 3 ponts, &
 „ que la tête de notre ligne étoit trop foi-
 „ ble pour l'entamer; mais que, si le général
 „ lui en donnoit l'ordre, il le feroit, en quel-
 „ que nombre qu'il fût; qu'il desiroit seule-
 „ ment de savoir, si l'intention du général
 „ étoit, qu'il le fit durant la nuit, au cas
 „ qu'il se vit à même de le tenter. „ Le gé-
 „ néral de l'armée lui répondit que, l'attaque
 „ n'ayant pu se faire jusqu'à cet instant durant la
 „ journée, & la disposition de l'escadre - légère à
 „ l'égard de l'arrière-garde ennemie devenant
 „ chaque moment moins favorable, vu l'éloigne-
 „ ment où l'armée restoit en arrière, il croit que
 „ durant la nuit il s'offriroit beaucoup moins en-
 „ core une telle occasion; mais que, comme il
 „ étoit impossible de prévoir toutes les circon-
 „ stances, qui pourroient survenir, & de les exami-
 „ ner à bord du vaisseau-amiral, il laissoit Mr.
 „ de la Motte-Piquet absolument maître de ma-
 „ nœuvrer comme il le jugeroit à propos, suivant
 „ ses lumières connues, d'après ce qui avoit été
 „ arrêté dans l'idée générale d'une attaque; de
 „ sorte qu'il pouvoit l'entreprendre ou l'omettre,
 „ selon qu'il le croiroit avantageux ou désavan-
 „ tageux à nos armes. Avant que la frégate la
 „ Gentille eût apporté cette réponse au com-
 „ mandant de l'escadre légère, il avoit déjà
 „ manifesté, combien il étoit persuadé que l'at-
 „ taque seroit impossible & la chasse infructueu-
 „ se, puisque vers les 5 heures il mit en pan-
 „ ne, courant bas-bord, avec le signal de réu-
 „ nion générale, que le général fit aussi hisser à
 „ 6 heures. Alors les ennemis étant à 4 lieues
 „ sous le vent de l'escadre, mirent aussi en pan-
 „ ne; ce qui persuada au général, qu'à l'entrée
 „ de la nuit ils arriveroient. En conséquence,
 „ voulant profiter d'une occasion heureuse qui
 „ pourroit se présenter, il fit signal d'arriver à
 „ minuit à l'E. N. E, s'il ne survenoient point de
 „ circonstance, qui dictât le contraire; & il
 „ posta quelques frégates & corvettes sous le
 „ vent, pour observer si les ennemis resteroient
 „ dans leur position, ou feroient quelque mou-
 „ vement. En effet, à la nuit close, on s'aper-
 „ çut

15. Septembre 1782.

119

ent qu'ils arrivoient, laissant seulement deux vaisseaux en panne. Ce fut la dernière connoissance qu'on en eut vers les 9 heures du soir, le ciel s'étant alors couvert au S. S. O., avec de fortes pluies & un gros brouillard. Une demi-heure plus tard on eut connoissance des Sorlingues au N. quart de N. E. Vers les 2 heures de nuit, le ciel s'étant éclairci, l'escadre courut à toutes voiles la route pour joindre l'ennemi. Cependant le 13 au matin on ne les aperçut point; mais la frégate, la Ste. Barbe, stationnée plus sous le vent, les signala dans la partie de l'E. N. E. L'escadre combinée manœuvra pour gagner le Cap-Lézard, de façon à rencontrer l'escadre ennemie dans une position plus favorable pour l'attaquer: & à 3 heures après-midi on aperçut environ à 5 lieues de distance deux grandes voiles, qu'on crut être les vaisseaux les plus avancés de l'escadre ennemie, à 49 d. 28 m. de lat. septentrionale, environ à 51 milles à l'Ouëst des Sorlingues.

CADIX (le 30 Juillet.) La polacre de Marseille, le César, capitaine Louis Duval, entra le 25 dans ce port, étant partie le 13 Mai du Cap-François avec un convoi de 130 voiles, parmi lesquelles il y avoit quelques bâtimens espagnols; (*c'est le premier convoi de St. Domingue, dont l'arrivée a été annoncée dans notre avant-dernier journal*). Son escorte pour l'Europe étoit composée des vaisseaux de guerre françois le St. Esprit de 80 canons, le Destin, le Conquérant de 74 & le Réfléchi de 64 canons. Le Sr. Duval s'étoit séparé du convoi à 200 lieues au N. E. de la Bermude, son bâtiment faisant beaucoup d'eau; il assure, qu'il restoit au Guarico 33 vaisseaux de ligne, dont 14 espagnols. Le 26 il est encore entré dans

notre baie un brigantin américain, nommé la Reprise, monté de 3 canons & de 8 hommes d'équipage : le capitaine Guillaume Jacobs, qui le commande, a déposé, " qu'il
 „ étoit parti des Cayes de St. Domingue le
 „ 15 Juin ; que deux jours auparavant il
 „ étoit parti du Guarico un gros convoi ,
 „ destiné pour la France & escorté par 15
 „ vaisseaux de guerre, qui devoient l'accom-
 „ pagner jusqu'à certaine hauteur : (*c'est le*
 „ *second convoi de St. Domingue, rassem-*
 „ *blé au Port-au-Prince, qui n'est pas en-*
 „ *core arrivé, & au sujet duquel on n'est*
 „ *point sans inquiétude*). Que M^r. de Gal-
 „ vez avoit disposé les troupes sous ses or-
 „ dres de façon à mettre l'isle de St. Do-
 „ mingue à l'abri de toute attaque ; que l'es-
 „ cadre angloise, commandée par l'amiral
 „ Rodney, restoit à la Jamaïque, & que
 „ quelques vaisseaux isolés en étoient seu-
 „ lement en croisière dans différens para-
 „ ges „. Il ajoute encore, que le 18 du
 courant il a rencontré sur les Açores un
 convoi de 67 voiles, allant de conserve
 avec 12 à 15 vaisseaux de guerre, qui lui
 paroissoient être françois & faire route pour
 l'Amérique.

ALGESIRAS (*le 30 Juillet.*) Les es-
 prits sont ici en fermentation depuis que par
 la négligence des marins 2 bâtimens chargés
 d'hommes & de munitions sont entrés dans
 la baie de Gibraltar ; le seul chebec le Mur-
 cien étoit resté à son poste ; il ne craignit
 pas de se mesurer avec la frégate ennemie,

15. Septembre 1782.

121

mais aiant été criblé de coups il fut obligé de lui laisser le passage libre. Les autres bâtimens de guerre étoient venus ici dans la nuit, parce que nos marins aiment beaucoup à dormir au mouillage. Ils ont cependant allégué une excuse en disant qu'ils s'étoient approchés pour participer, avec le port, à la salve qu'il devoit faire dans la matinée en l'honneur de saint Jacques, dont ce jour-là étoit la fête; comme si c'étoit mieux honorer le Patron de la nation en tirant sa poudre en l'air qu'en la dirigeant contre l'ennemi & faisant son devoir. Elliot fêta aussi ce jour-là Rodney & sa brillante victoire, & au lieu de tirer aux oiseaux, ses coups furent portés contre nous, & tuèrent quelques soldats.

Les travaux du camp devant Gibraltar se continuent toujours avec activité. On construit 3 nouvelles batteries, l'une de 18 canons, l'autre de 40 de 24 livres de balle & la troisième de 20 mortiers; le général Elliot aura sans doute eu connoissance de ces nouveaux travaux, & on ne peut deviner la raison qui l'a empêché de les troubler, peut-être attend-il que les ouvrages soient plus avancés pour les détruire avec plus de fruit, mais s'il fait une sortie on est préparé à le bien recevoir, & on a lieu de croire qu'il ne réussira pas comme par le passé. Les nouvelles batteries sont si fort avancées au-delà des lignes qu'elles protégeront efficacement l'attaque des deux môles.

I T A L I E.

ROME (le 15 Août.) M^r. le chanoine Sardi, résident de S. A. S. l'Electeur de Trèves près du St. Siège, conduisit le 2 de ce mois M^r. le baron Fréd. de Laykam, chanoine de la cathédrale d'Ausbourg, ainsi que de l'illustre collégiale de St. Gereon & de l'église de Wimpfen, avec son frere aîné, conseiller intime de l'Electeur de Mayence, à l'audience du Pape qui les reçut avec bonté, & le dimanche 4, le Saint-Pere célébrant la Messe dans sa chapelle particulière, daigna donner l'Ordre de la prétrise au dit baron Frédéric de Laykam, son frere étant présent à cette cérémonie avec le comte de Neiperg qui étoit venu en cette ville pour en observer ce qu'il y a de plus rare.

Le nouveau cardinal Alexandre Mathei a fait présenter ces jours-ci au souverain Pontife deux tableaux, l'un de Guerchin, représentant la Conversion de la Samaritaine, & l'autre le buste d'un Espagnol, sorti de l'excellent pinceau d'un Flamand, lesquels ont plu infiniment à S. S. — Le cardinal Herzan, ministre de la cour de Vienne près du St. Siège, a fait signifier à 20 élèves du college germanique & hongrois, sujets de l'Empereur, l'ordre de S. M. qui leur enjoint de partir le 1 Septembre, pour se rendre au college germanique & hongrois de Pavie, où ils devront achever leurs études. Le consistoire est différé jusqu'au mois de Septembre, & il est à craindre qu'il ne le soit encore davantage.

15. Septembre 1782.

125

L'abbé de Bayanne, auditeur de rote pour la France, est parfaitement rétabli. On vient d'apprendre par le courier ordinaire d'Espagne, que Mgr. Gaétan d'Adfor, nouveau patriarche des Indes, est mort aux bains de Trillo d'une attaque d'apoplexie.

MILAN (le 20 Août.) Par un édit de l'Empereur, publié dans le Milanois, il est défendu à quiconque & même aux marchands de faire crédit de plus de cent florins aux officiers des troupes, à compter depuis le capitaine jusqu'à l'enseigne, tant pour raison de nourriture que pour toute autre chose, sans une permission préalable des supérieurs, laquelle ne devra cependant s'accorder que dans les cas exprimés par l'édit : faute de quoi les créanciers ne pourront exiger d'être payés sur les appointemens des officiers débiteurs. Une telle défense n'aura pas lieu à l'égard des officiers qui ont des fonds, ou un patrimoine sur lesquels on peut se reprendre.

La réformation des religieux de St. Jean de Latran n'est plus douteuse : ils vont être métamorphosés en autant de chanoines séculiers. La chartreuse de Pavie vient d'être accordée aux moines de Cîteaux, qui céderont en échange plusieurs de leurs couvens qui en sont éloignés. Les religieuses carcanines ont dû enfin évacuer leur monastere, dans lequel sous divers prétextes elles vouloient encore rester : il a fallu un ordre ultérieur & précis pour l'évacuer au plutôt. Elles se trouvent actuellement dans le couvent de St. Paul, dont les religieuses les ont reçues avec la plus grande cordialité.

TURIN (le 22 Juillet.) Les mariages mal assortis , contractés par une jeunesse bouillante & sans frein , multipliés en raison directe de l'étrange corruption de mœurs qui va toujours de pair avec l'irréligion , portent le trouble dans toutes les familles. Il seroit bien à souhaiter qu'on ressuscitât la loi qui annulloit tout mariage contracté sans le consentement des parens (a) , & à plus forte raison les

(a) Il est certain que cette loi a existé long-tems dans l'Eglise de Dieu , & qu'après son abolition on l'a regrettée. Du tems de St. Basile tout mariage contracté sans l'approbation de ceux qui pouvoient réclamer la dépendance des contractans , étoit regardé comme un concubinage odieux , & pour me servir de ses paroles , comme le délit de fornication. *Quæ sine iis qui potestatem habent , fiunt matrimonia , sunt fornicationes. Nec ergo vivente patre nec domino , ii qui conveniunt , sunt ab accusatione liberi , donec conjugio domini annuerint.* Epist. ad Amphiloichium. — Les Peres du Concile de Cologne de l'an 1536 , souhaitoient qu'on renouvellât , dans un Concile général , le canon *Aliter* , que Gratien rapporte dans la cause 30. Q. 5 , comme fait par le Pape Evariste , contre les mariages que les enfans contractent malgré leurs parens : *Optamus ut canon Evaristi Pontificis concilio generali renovetur , tollanturque illa clandestina matrimonia , quæ invitis parentibus & propinquis , Veneris potius quàm Dei causâ , contrahuntur. Interea verò donec Ecclesia de hoc prospiciat , si non irrita , prohibita saltem sint , & excommunicationi contrahentes , & qui his ope & consilio adjuverint , subiaceant.* Conc. Colonienf. anno 1536 Tit. de *Administ. Sacram.* cap. 43. — L'autorité temporelle a si bien reconnu les raisons de regretter cette loi , que dans quelques Etats on l'a

mariages que la passion seule ratifie aux yeux d'un ministre surpris & détestant l'effet de sa présence; qui outre l'outrage fait à la nature & à l'ordre civil; comme s'exprime Justinien (a), emportent encore l'idée d'une insulte formelle contre l'Eglise; qu'on punit par une excommunication de forme qui ne change rien à la chose, & qui dans le fond n'est qu'une impunité encourageante substituée à la sévérité efficace de l'ancienne législation (b). En attendant que l'Eglise & l'Etat opposent à la corruption, à la séduction, à la surprise, une loi absolument irritante; notre Souverain par un édit plein de

l'a fait revivre relativement à tout ce qui tient à la société civile. On fait qu'en France les mariages des mineurs contractés contre le gré des parens sont civilement nuls; & même théologiquement par l'accord des deux Puissances sur cet article, si on en croit Mr. Juennin. Voyez le Journ. du 1 Mars, 1775. p. 327. Sentiment de Benoît XIV, de Blondeau & de Bochel. *Ibid.*

(a) On trouve dans le 1 liv. des Institutes, tit. 10; dans le 23 liv. du Digeste, tit. 2, & dans le code, liv. 5, tit. 4, plusieurs loix qui défendent sévèrement aux enfans de famille de se marier sans le consentement de leurs parens, *Nam, dit Justinien, hoc fieri debere, & civilis & naturalis ratio suadet.*

(b) Il est difficile de savoir pourquoi une loi si sage est tombée dans l'oubli & a perdu sa force par le *non usage*. Il est apparent que ses bons effets mêmes l'ont fait négliger. Les cas des mariages contractés contre le gré des parens ne se reproduisant plus à raison de la loi qui les irritoit, on a renoncé au remède parce que le mal n'existoit plus.

sageſſe & de prévoiance vient de renouveler les anciennes ordonnances qui exigent le conſentement des parens, & pourvoit en même tems aux inconvéniens d'une oppoſition injuſte.

Extrait des lettres-patentes du Roi, du 16 Juillet 1782, portant différentes déterminations & déclarations à l'égard des mariages.

§ 1^{er}. Les enfans de quel état, qualité & condition qu'ils ſoient, qui ſe marieront ſans le conſentement de leurs aſcendans, ne pourront les obliger à leur fournir autre choſe que les alimens purement néceſſaires, ſous la réſerve en ſon tems du droit de légitime, de laquelle ils pourront même être privés par le pere, au défaut d'icelui par la mere, au défaut de l'un & de l'autre par les aïeux paternel ou maternel, lorſqu'avant l'âge de 30 ans accomplis ils contracteront mariage contre leur gré, ou à leur inſçu; voulant qu'un ſi grave manquement de reſpect à leur égard ſoit confi- déré pour une juſte cauſe d'exhérédation.

§ 2. Les filles qui, avant l'âge de vingt-cinq ans accomplis, ſe marieront ſans le conſentement de leurs aſcendans, ne pourront les contraindre de leur fournir des alimens, hors le cas où les facultés de leurs maris ne ſuffiroient pas pour les entretenir; leur étant toutefois réſervé le droit de ſe faire paier une dot congrue, ou la légitime, ſi le cas y échoit, après la mort des ſuſdits aſcendans, de laquelle dot ou légitime elles pourront auſſi être privées par le pere, la mere, & par les aïeux paternel ou maternel comme deſſus, lorſqu'avant vingt-cinq ans accomplis elles contracteront mariage contre le gré d'iceux ou à leur inſçu.

§ 3. Le mariage ſera tenu pour contracté ſans le conſentement des aſcendans, lorſque ceux-ci n'étant intervenus ni au contrat, ni au mariage, les enfans ou filles ne donneront

pas la preuve du consentement que les ascendans nicroient d'avoir accordé.

§ 4. Les dispositions & les peines ci-devant prescrites n'auront pas lieu toutes les fois que les enfans ou filles feront confier pardevant le sénat, que c'est sans motifs légitimes que les ascendans refusent de consentir à leurs mariages. Ordonnons à cet effet que ces causes soient, sur les respectives représentations des parties, examinées & jugées par le dit sénat à huis clos, sans formalité d'actes & avec la plus grande célérité, eu égard à la seule vérité des faits.

§ 5. Les enfans ou filles, qui quoique majeurs, de trente ou de vingt-cinq ans respectivement comme ci-dessus, contracteront un mariage déshonorant & ignominieux à la famille & parenté, feront par ce seul fait censés exhéredés, à moins qu'il ne résulte d'une disposition contraire des ascendans, & ils encourront aussi la peine de la privation de toutes dignités, charges & emplois à notre service avec inhabilité à pouvoir en obtenir d'autres. Et en outre, tant les contrevenans que les ascendans de tels mariages, décheront de la possession & du droit de succéder aux fiefs de quelle nature qu'ils soient, primogénitures, fidéi-commis, majorats, & de toutes autres prérogatives de la famille, & la succession passera aux appellés ou successeurs les plus proches, de manière que les susdits contrevenans & descendans de tels mariages seront seulement censés les derniers dans l'ordre des appellés, & ne pourront succéder qu'à défaut d'autres: réservons toutefois auxdits contrevenans & à leurs descendans, le droit d'alimens subsidiaires sur les fruits des susdits fiefs, primogénitures, fidéi-commis, & majorats, ainsi qu'ils seront arbitrés par le sénat.

§ 6. Les peines établies dans le paragraphe précédent, auront aussi lieu lorsque semblables mariages déshonorans & ignominieux seront contractés par des personnes *sui juris*,

& ce en la conformité & avec la réſerve exprimées.

§ 7. Dans les ſuſdits cas de mariages déshonorans & ignominieux, nous conférons au ſénat l'autorité de punir les contrevenans même par des peines arbitraires & économiques, ſuivant les circonſtances & la qualité des perſonnes: & comme le bon ordre exige que l'on mette auſſi un frein aux mariages, qui, quoique non ignominieux, ſont cependant inconfidérés, non convenables, & troublent la paix des familles, notre intention eſt que le même ſénat donne auſſi dans ces cas les provisions économiques qu'il croira les plus propres, tant pour empêcher de tels mariages que pour punir ceux qui les contracteroient.

§ 8. Les inſtigateurs, fauteurs ou médiateurs des mariages contractés contre les diſpoſitions de cette loi, ſeront punis d'une peine arbitraire, afflictive & économique, ſelon les circonſtances des cas & des perſonnes: voulant au ſurplus que la peine ſtatuéé par les conſtitutions générales à l'égard des tuteurs & curateurs reſte dans toute ſa force, & qu'elle puiſſe être étendue par le ſénat à une plus griève, & même à une afflictive lors que les circonſtances l'exigeront.

§ 9. Afin que l'éclat & la ſplendeur des familles d'ancienne nobleſſe, ſe conſervent toujours ſans aucune tache ni altération, nous voulons que ſi quelque perſonne des dites familles vient à contracter un mariage non convenable, & portant atteinte à leur nobleſſe, non-ſeulement les contractans ſoient privés de l'honneur d'être admis à la cour, mais encore ſur les inſtances qui nous ſeront faites par les parens, ils ſubiſſent telles peines économiques qui ſeront reconnues proportionnées à la qualité du manquement.

§ 10. Les mariages des Princes de notre Maïſon intéreſſant eſſenciellement l'honneur de la couronne & le bien de l'Etat, ils ne pourront être contractés ſans notre permiſſion & celle de nos roïaux ſucceſſeurs; & au cas que quelqu'un des ſuſdits Princes manque à

15. *Septembre 1782.*

129

ce devoir indispensable, il sera soumis aux dispositions qui, le cas avenant, seront ordonnées, tant par nous que par nos roïaux successeurs, à la teneur aussi de nos lettres-patentes du 13 Septembre 1780, & sous la réserve d'ajouter aux permissions telles conditions qu'on croira propres & convenables &c.

NAPLES (*le 16 Août.*) Le 1 de ce mois, l'ambassadeur de Maroc arriva dans notre rade à bord d'un bâtiment, venant de Malte; comme il se trouvoit fatigué, il ne voulut point descendre à terre, & différa son débarquement jusqu'au lendemain matin. Le marquis de San Gallo fut chargé par le Roi de le recevoir avec cinq voitures de la cour, dans lesquelles entrèrent les personnes de sa suite, au nombre d'environ 14: le soir, il reçut ordre de Sa Majesté de donner à Son Exc. Marocaine un régal composé des fruits les plus rares, les mieux choisis & les plus doux avec du poisson &c. Le 5 cet ambassadeur alla présenter ses lettres de créance au premier ministre.

L'abus introduit parmi les domestiques de porter des épauettes, étant monté au point qu'on ne pouvoit plus les distinguer des officiers, le Roi a renouvelé son édit du 13 Juillet 1770, qui défend très-sévèrement un tel ornement, sous peine pour les maîtres de 150 ducats à chaque contravention au présent édit, & d'une prison de 4 mois pour les domestiques, qui en feroient usage à l'avenir, pour satisfaire la vanité de leurs maîtres.

A L L E M A G N E.

VIENNE (le 18 Aout.) Il partit le 19 pour Prague un détachement de la garde noble hongroise ; il est destiné au service de la cour , & sera suivi demain d'un autre corps de la garde de Gallicie. — Le 17 on a fait un examen public des sourds & muets , qui sont sous la direction de M^r. l'abbé Stork. Il paroît que l'on est content du succès de cet établissement.

L'Empereur doit , dit-on , partir bientôt pour Prague , en compagnie de Mgr. l'Archiduc Maximilien , & delà se rendre à Stuttgart , d'où S. M. I. y reviendrait vers le milieu de Septembre avec M^r. le Comte & Mde. la Comtesse du Nord. Comme les premiers dignitaires & les propriétaires de fiefs sont appelés à Prague vers la mi-Septembre , on conjecture toujours , que la cour y restera plus longtems qu'on ne le croit , & que le couronnement de S. M. I. y aura lieu , ainsi que le desirent tous les sujets de la Bohême. On pense généralement que le feld-maréchal comte de Laschy , commandera le camp de Prague ; ce seigneur fait , dit-on , de grands préparatifs dans son château de Dornbach , où il se flatte de faire agréer un repas au Comte & à la Comtesse du Nord.

La chambre des comptes va aussi essuyer à Vienne quelques changemens : les anciens membres doivent se retirer , & être remplacés par d'autres sujets. Il y a été érigé un

nouveau département, sous le nom d'Economat: M^r. le baron de Kressel en est le président. — M^r. le comte Charles de Palfy a été nommé vice-président de la chancellerie hongroise. Le prince d'Esterhazy, chancelier de la cour de Hongrie, y réunira la chancellerie de Transilvanie, succédant ainsi au baron de Reischach. — S. M. vient de régler, qu'à l'avenir tout employé à la cour qui se trouvera endetté, sera suspendu de son office, & que si, pendant le tems de sa suspension, il ne parvient pas à éteindre sa dette, il perdra son emploi.

Les malfaiteurs condamnés aux travaux publics étoient autrefois confinés dans des forteresses ou des maisons de force d'où ils ne sortoient point, par-là le grand objet de la honte manquoit à leur punition: c'est à quoi on vient de pourvoir. Les coupables des deux sexes sortent par bandes séparées des prisons où ils sont détenus & sont obligés de balaier les rues de cette capitale. Un des moïens pour donner plus de publicité à la honte qu'ils méritent d'éprouver, est de les exposer à la vue, vêtus ainsi qu'ils l'étoient pour l'ordinaire & ce pendant 3 jours consécutifs, après quoi hommes & femmes ont la tête rasée & portent des souquenilles de grosse toile, ils ont les fers aux pieds & sont enchaînés deux à deux. Cet ordre doit être observé dans toutes les provinces.

On fait que la Porte-ottomane avoit destiné un ambassadeur, chargé de se rendre

à Vienne , pour complimenter l'Empereur sur son avènement à la régence de la Monarchie autrichienne; mais que Sa Majesté Impériale aiant refusé un tel honneur, le Grand-Sultan s'est déterminé néanmoins à envoyer à ce Monarque divers présens; & entr'autres plusieurs chevaux de la meilleure race (comme il a été dit) & qui sont déjà en route.

Les professeurs de l'université de Bude, qui ont été envoyés à Emenoveze, près de Poséga, décrivent ainsi le phénomène qu'on y observe depuis quelques mois. *Il sort de terre, dans cet endroit, une flamme de figure sphérique qui voltige dans l'air & va mettre le feu à ce qu'elle touche de combustible.* C'est tout ce qu'ils en disent: mais le peuple ajoute que cette flamme parut, pour la première fois, l'automne dernier; qu'elle se porta sur la chaumière d'un païsan qu'elle embrasa; que, les pompes y lançant de l'eau, elle voltigea sur une autre chaumière qui prit aussi feu, puis sur une troisième dès que les pompes jouèrent sur la seconde; & qu'enfin un païsan l'ayant frappée d'une grande perche, parvint à la dissoudre, mais sans le moindre éclat. Les habitans d'Emenoveze, persuadés que ce globe de feu annonce un volcan (a), dans lequel ils feroient tôt ou

(a) Persuasion très-mal fondée, selon toutes les notions que la physique nous donne des volcans, & de ces flammes folâtres & errantes.

15. *Septembre* 1782.

133

tard engloutis , se retirent , les uns après les autres , de ce village qui n'étoit déjà pas beaucoup peuplé.

TRIESTE (*le 16 Août.*) Cette ville s'augmente d'un jour à l'autre. Sur l'emplacement de Theresienstadt , où étoient ci-devant les salines , s'élevent de belles maisons & de grands magasins qui seront bientôt achevés. Pour agrandir la ville de l'autre côté de Theresienstadt , on travaille à l'exécution de quelques nouveaux plans. Depuis l'ancien lazareth jusqu'au bureau de santé , on bâtera une nouvelle ville qui s'étendra bien avant dans la mer. Delà en droiture on creuse jusqu'à la grande auberge , un canal qui aura près de 500 toises en longueur : on abattra les vieilles petites maisons qui se trouveront sur le chemin , ainsi qu'une colline située dans le voisinage , & sur le terrain on élèvera de nouveaux édifices d'une grande beauté. Cette nouvelle ville portera le nom de l'Empereur regnant , & sera appelée Josephstadt. Aussi plusieurs maisons étrangères de commerce font - elles venues depuis quelques mois s'établir en ce port , entr'autres une d'Irlande , sous le nom d'Adolphia , qui a des correspondances en Egypte. — La nouvelle compagnie d'assurance & de commerce a chargé son premier vaisseau pour l'Amérique , & s'en promet de grands avantages : elle ne prend que des marchandises qu'elle peut avoir dans les Etats impériaux , tels que de la farine , de la viande salée , des toiles , du fer , des glaces , de la cire , &c. — Il est

entré en ce port dans le mois de Juillet dernier, 48 navires marchands, parmi lesquels sept autrichiens. Les principaux articles, dont ils étoient chargés, consistoient en bled, huile, citrons, amandes, tabac de Hongrie & d'Albanie, bois de réglisse, vins étrangers, eau-de-vie, coton &c. Comme la grêle & la sécheresse ont entièrement détruit les biens de la campagne dans plusieurs provinces d'Italie, le prix des blés de Hongrie, de même que celui des citrons, oranges, huile, coton &c, a considérablement augmenté dans ce port, ainsi qu'à Fiume.

SPA (le 24 Août.) Jeudi fut un jour d'alarmes pour nous. On y eût un orage tel qu'il n'y en a pas eu de mémoire d'homme. Il commença par un peu de pluie vers midi & demi. Bientôt les éclairs & le tonnerre survinrent; la pluie grossit & fut mêlée de grêle, d'environ un pouce de diamètre. Elle fut si abondante & si précipitée, que le ruisseau fut d'abord hors rive, en sorte que, peu après les deux heures, toutes les rues basses furent inondées; la rapidité de ce torrent lui fit forcer plusieurs maisons, où l'eau pénétra pour quelques momens. Elle se retira ensuite pendant une petite demi-heure; mais alors, la pluie recommença avec plus de véhémence, la rivière gagna de nouveau, vers les trois heures, les mêmes rues & pénétra les maisons & les boutiques jusqu'à 5 ou 6 pieds de hauteur, la place, la rue d'entre-les-ponts, celles de l'assemblée & de l'allée de 7 heures, cette allée même, furent comblées

blées & ont beaucoup souffert. Ces flots orageux ont rempli jusqu'aux caves les plus éloignées, dont une quantité de voûtes sont crevassées ou fêlées, tant par leur impétuosité que par les efforts des tonneaux soulevés. On ne voioit de toute part que des meubles & que des effets surnageans. Toutes les marchandises qui étoient au rez de chaussée ont été enveloppées dans le même désastre. Quoique beaucoup de personnes aient couru les plus grands dangers, on n'en connoit pourtant aucune qui y ait perdu la vie. Si l'hôtel de ville n'eût pas été si solidement bâti, on prétend qu'il auroit dû nécessairement crouler, vu le choc des flots qu'il avoit à soutenir, plusieurs arbres, détachés des montagnes, étant venus sur-tout heurter contre ses murs avec la plus violente rapidité; & en ce cas malheureux aucune des maisons qui se trouvent, depuis cet édifice jusqu'au pont, n'auroient pu échapper à leur ruine. On assure qu'on a ramassé des grêlons pesans 8 onces. L'hôtel du Louvre a souffert plus que tout autre. Les voûtes de ses caves ont été crevassées; les flots ont gagné jusqu'à la salle, où la table d'hôte étoit dressée & prête à être servie: les eaux y étant entrées avec impétuosité, ont soulevé la table jusqu'au plancher: les chaises & les effets qui s'y trouvoient, ont heurté contre les fenêtres qu'elles ont brisées pour se faire jour, & en sont sorties pour aller étendre ailleurs leur ravage. Les dommages occasionnés par cet accident au dit hôtel, sont très-considérables: il a perdu une partie de son argenterie de table;

qu'on n'a point encore retrouvée. Cette tem-
pête n'a heureusement duré qu'à peu près un
quart d'heure , car c'en étoit fait sans doute de
ce charmant endroit , qui fait depuis longtems
les délices de plusieurs Têtes couronnées & des
principaux Seigneurs de l'Europe. L'on con-
serve une tradition d'un semblable événement
en 1674. (a)

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 25 Août.) Mardi matin Son
Altesse Roïale le prince Alfred (le plus jeune
des enfans mâles de leurs Majestés), est mort
au palais roïal de Windfor. La Reine a été
très-sensible à cette perte , la seule qui , dans
le cours de 20 ans , ait altéré encore sa fé-
licité domestique. — Le 21 la cour reçut
beaucoup de dépêches de ses ministres près des
Puissances étrangères , de même que de Paris &
de la Haïe , mais on ne s'apperçoit nullement
que l'ouvrage de la paix en soit plus avancé.

Les avis des Indes-occidentales , qu'on atten-
doit avec beaucoup d'impatience , se sont rapide-
ment succédés ces jours-ci. Le 10 la cour en re-
çut par le paquebot l'Antelope , cap. Kempthor-
ne , parti d'Antigua le 1 Juillet. L'on apprit à
cette occasion , que le convoi des isles Sous-le-
vent , au nombre d'environ 200 voiles sous l'es-
corte

(a) De telles catastrophes rappelleroient
presque les réflexions de Mr. de la Lande
sur la ville de Pleurs , le *Spa* de la Lombar-
die , anéantie le 26 Août 1618. *Et non ceperunt in illâ manus.* Voyez son *Voyage d'Italie* ,
t. I. p. 9.

15. *Septembre 1782.*

137

côte du vaisseau de guerre le Robuste de 74 canons, & de la frégate le Janus de 44, avoit appareillé d'Antigua le 15 Juin; & qu'il avoit été joint par les vaisseaux de St. Christophe, de Nevis, & de Monferrat. Le paquebot avoit rencontré cette flotte le 14 Juillet au Nord de la Bermude à 36 d. 47 m. de lat. 53 d. 43 m. de longitude, se trouvant alors en très-bon état. Peu avant que l'Antelope fit voile d'Antigua, le vaisseau le Léandre, de 50 canons, cap. Shirley, y arriva de la côte d'Afrique, où il avoit pris & détruit quelques forts hollandois; &, le même jour que ce paquebot mit en mer, il rencontra les frégates la Surprise & le Pégase, aiant sous leur escorte 17 transports, qui conduisoient la garnison de Savannah, au nombre de 11 à 12 cents hommes, à Antigua & dans nos autres isles, le gouvernement aiant résolu d'évacuer entièrement la Georgie & la Floride-orientale. Ces troupes pourront être employées à une expédition, méditée par le général Mathews, commandant de nos troupes aux Antilles: cette expédition, pour laquelle il rassembloit ses forces à Ste. Lucie, auroit pour objet, à ce que l'on supposoit, de reconquérir St. Christophe. Cependant le seul vaisseau de guerre, que nous avions alors dans ces parages, étoit le Prudent, de 64 canons: les François en avoient deux à la Martinique en très-mauvais état. L'Antelope a aussi apporté au gouvernement des dépêches de l'amiral Pigot, qui étoit arrivé à bord du Jupiter, de 50 canons, à la Barbade le 28 Juin, après un trajet fort

long, étant parti de Plymouth le 18 Mai. M^r. Pigot comptoit de faire incessamment voile pour la Jamaïque, afin d'aller y prendre le commandement en chef de notre flotte.

L'amiral Rôdnëy a reçu vers le même tems la nouvelle de son rappel, à ce que l'on a appris par le capitaine Wellers, qui arriva le 13 au soir au bureau de l'amirauté: il avoit fait le trajet sur le paquebot le lord Hyde, parti le 27 Juin du Port-roiial & entré à Falmouth. Par ce paquebot l'on a reçu l'agréable avis, que le convoi, parti de Spithead le 27 Avril sous l'escorte du vaisseau le Preston de 50 & de la frégate l'Entreprise de 28 canons, étoit heureusement arrivé à la Jamaïque le 22 Juin. Le départ du second convoi de cette îlle, qui avoit été fixé au 24 Juin, venoit d'être différé jusqu'au 10 Juillet. Le troisieme partiroit vers le 1 Août; & cette flotte seroit accompagnée par les 3 prises la Ville-de-Paris, le Caton & l'Ardent, avec lesquelles l'on croit que mylord Rodney retourneroit en Europe. Cet amiral continuoit d'être fort incommodé; & la santé de mylord Hood étoit également si dérangée, qu'il s'étoit retiré dans l'isle pour la rétablir; de sorte que le commandement de nos forces navales étoit dévolu au contre-amiral Drake, montant le vaisseau, la Princesse, de 70 canons, qui avoit fait voile avec le commodore Affleck, montant le Bedford de 74 & 13 autres vaisseaux de guerre, pour observer les escadres ennemies au Cap-François, & pour suivre celle du mar-

qui

15. Septembre 1780.

139

quis de Vaudreuil, au cas qu'elle fit route pour les isles Sous-le-vent. Le Shrewsbury, l'Ajax, l'Invincible, & quelques autres de nos vaisseaux étoient en si mauvais état, qu'on se voyoit dans la nécessité de les caréner, avant qu'ils pussent retourner en Europe. Les provisions étoient si rares à la Jamaïque, qu'on étoit hors d'état d'approvisionner l'escadre. Celle-ci a couru grand danger d'être brûlée dans le Port-roiial; le feu ayant pris le 22 Juin à un gros navire marchand à trois mâts, nommé le Roi-George, qui s'accrocha d'abord à l'Hercule, ensuite au Namur de 90 canons. Ce dernier vaisseau ne se dégageda de lui que par le plus grand bonheur.

La prochaine arrivée du convoi des isles Sous-le-vent, que le paquebot l'Antelope nous avoit annoncée, se confirma peu après par le rapport d'un navire arrivé de Terre-Neuve à Pool, qui navigua de conserve avec lui depuis le 30 Juillet jusqu'au 5 Août. Enfin le 15 de ce mois un exprès, envoyé de Brittol au bureau de l'amirauté, nous donna l'agréable nouvelle, que la partie du convoi, destinée pour ce port, y avoit heureusement mouillé la veille, s'étant séparée le 12, sur le Cap-Clear des navires appartenant au port de Londres, & le 13 à la hauteur de Dungannon de ceux qui alloient à Liverpool. Le 3 Août, à 150 lieues à l'Ouëst de Scilly, ce convoi fut rencontré par la frégate, la Prudente, & le 10 près de la côte d'Irlande par les vaisseaux le Gange de 74

& le Vigilant de 64 canons, deux des vaisseaux qui étoient successivement partis pour aller joindre l'escadre de mylord Howe. Il est singulier, que de tous ces vaisseaux un seul, l'Asie de 64, s'y foit incorporé. Les autres au nombre de cinq vaisseaux de ligne & trois frégates ne l'ont point rencontrée; & il leur a été envoyé ordre de continuer leur croisiere sous les ordres du commodore Hotham. Les vaisseaux de l'escadre de mylord Howe, qui s'étoient arrêtés à Plymouth & à Torbay, sont tous rentrés à Portsmouth. Comme l'escadre hollandoise menace notre convoi dans le Sund, on parle d'envoier l'amiral Kempenfelt avec une escadre dans la mer du Nord; ce qui retarderoit le départ du vicomte Howe pour aller au secours de Gibraltar.

L'amiral Rodney a transféré son pavillon du Formidable sur la Ville-de-Paris & a dû partir le 1 Août avec une flotte marchande très-nombreuse qui sera escortée par toutes les prises faites à la journée du 12 & après: la Ville-de-Paris de 110, le Glorieux de 74, l'Hector de 74, l'Ardent de 64, le Caton de 64, le Jalón de 64 & la frégate l'Aimable de 32.

Tout ce que l'on apprend de relatif aux mouvemens de l'amiral Pigot, indique qu'il n'avoit pas un moment à perdre pour prévenir en Amérique l'exécution des projets connus de la France. Ce qui prouve combien la présence de l'amiral Pigot étoit nécessaire à New-York, c'est sur-tout le contenu

15. *Septembre* 1782.

141

tenu des derniers avis que l'amirauté a reçus hier soir : le maître d'un cartel arrivé à Falmouth de la Virginie qu'il avoit quittée le 20 Juillet, rapporte sous serment qu'avant son départ, le général Greene étoit en marche avec son armée & se portoit à marches forcées vers le Nord, tand's que les troupes françoises au nombre d'environ huit mille hommes, étoient déjà supposées avoir joint le corps de l'armée du général Washington, s'étant mises en marche le 8 Juillet. On étoit informé de ces mouvemens en Virginie, & l'on y savoit l'arrivée prochaine de la flotte de St. Domingue en droiture à Boston, en sorte que l'amiral Pigot qui écrivoit le 12 n'avoit, comme l'on voit, que peu de tems à séjourner à la Jamaïque.

La prochaine sortie de la flotte aux ordres du vicomte Howe, pour aller au secours de Gibraltar, fait aujourd'hui le principal objet de l'attention publique. Le vicomte Keppel, étant arrivé le 16 de ce mois après-midi à Portsmouth, fit la revue des vaisseaux dans le port; & le lendemain après-midi il se tint, à bord du vaisseau la Victoire, un conseil-de-guerre, auquel assistèrent, outre mylord Keppel, l'amiral Sir Robert Harland, mandé à cet effet de sa maison de campagne, l'amiral vicomte Howe, les vice-amiraux Barrington, Evans, & Milbanke, & le contre-amiral Kempenfelt: le conseil dura jusqu'à 7 heures du soir: l'on en ignore le résultat; & l'on voit seulement la plus grande activité dans le ravitaillement

de la flotte, mouillée actuellement à la rade de Spithead au nombre de 27 vaisseaux de ligne, qui feront avec ceux qui sont restés en croisière sous le commodore Hotham & quelques autres en armement dans la Tamise une flotte de 36 ou 37 vaisseaux: mais l'on est généralement persuadé, qu'avant de mettre à la voile pour Gibraltar il en sera détaché une escadre de 9 ou 10 vaisseaux sous les ordres de l'amiral Milbanke, pour aller prendre notre convoi de la Baltique & l'escorter du Sund dans nos ports. Il faut espérer, que dans ce cas les Hollandois ne s'y opposeront point, puisqu'un combat avec eux pareil à celui du Doggersbank, en désemparrant une dizaine de vaisseaux, dérangeroit tout le plan pour délivrer Gibraltar. Mais, quelque soit l'événement, il est de toute nécessité de protéger notre navigation dans la mer du Nord. Un de nos convois, parti du Sund sans escorte, au nombre d'environ 40 voiles, a rencontré le 5 deux grosses frégates hollandoises, qui en ont pris deux & fait échouer un brigantin. Le reste s'est sauvé sur la côte de Wingo en Norwege.

EDIMBOURG (le 19 Août.) Dans l'assemblée générale qui a été tenue, ces jours-ci, en cette ville, le comte de Glencairn a exposé de la manière la plus énergique l'état sans défense où se trouve l'Ecosse & ses droits à y pourvoir par elle-même. Après un discours généralement applaudi, il proposa les résolutions suivantes, comme relatives à un plan plus étendu. 1°. Qu'une distribution

tribution convenable d'armes, & l'établissement d'une défense nationale sont nécessaires à la sûreté & à l'honneur de ce pais.

2°. Que, sans perte de tems, l'assemblée devroit être instruite de l'état actuel où sont les loix relatives à cet objet important, ainsi que de la nature des anciennes loix qui n'ont point été révoquées, & de celle qui a été récemment passée pour encourager les corps volontaires.

3°. Que les divers membres de cette assemblée devroient soumettre la considération de cet objet à leurs comtés respectifs, & se préparer le plus complètement possible à donner à l'ouverture de la session prochaine des instructions à leurs représentans en parlement relativement aux réglemens ultérieurs pour donner de l'effet à l'établissement d'une milice constitutionnelle, sûre & utile, convenable à l'état dans lequel se trouve cette partie du royaume uni.

4°. Préparer les chefs d'un bill qu'il faudra présenter à cet effet.

P A Y S - B A S.

LA HAYE (le 25 Août.) Dès que S. A. S. Mgr. le Prince Statthouder-héréditaire eut connoissance que la flotte de la république étoit arrivée devant Gaas, il lui expédia un courrier avec l'ordre de remettre en mer; mais le mauvais tems rendant la chose impossible, S. A. S. en fit rapport au comité secret, & l'instruisit de son intention de se rendre au Texel, afin de prendre avec l'a-

miral Hartfinck les mesures nécessaires, pour que la flotte rentre en croisière le plutôt possible ; on attend cette nuit S. A. S. , qui doit revenir de ce port.

Le 14 de ce mois S. A. S. a fait aux députés de L. H. P. la proposition suivante.

« Aiant vu depuis quelque tems avec chagrin que des personnes mal-intentionnées cherchoient à répandre des soupçons dans le public, sur une prétendue mauvaise direction & des lenteurs relativement aux opérations de la guerre actuelle, intentée sans raison légitime par la cour d'Angleterre contre la république, & notamment à l'égard de l'inactivité de la marine ; insinuant que ces lenteurs étoient attribuables au défaut d'ordres de ma part, avec l'intention de me décrier à la face de l'Europe, & en particulier de me rendre suspect aux citoyens de ces provinces, comme si prévenu par un attachement illégitime pour le Roi ou le ministère anglois, j'eusse négligé ce qui étoit convenable, tant pour causer tout le dommage possible à l'ennemi, que pour protéger le commerce de la république ; je n'aurois point hésité de donner depuis longtems connoissance à V. N. P. des ordres que j'ai fait parvenir aux divers officiers de la république (pour la justification de ma conduite) & de prier V. N. P. de les communiquer aux Seigneurs Etats leurs commettans, si je n'avois eu la crainte raisonnable que, par quelques moyens imprévus, le secret nécessaire n'eût été divulgué, & l'ennemi instruit des mesures prises contre lui, & en particulier des opérations de cette campagne, dont une partie a déjà été exécutée, ainsi que de ce qui a été communiqué à la cour de France, & arrêté en commun avec cette cour. Mais aiant vu, par la missive de Mrs. les Etats de Zélande, la réquisition que font L. N. P. , & apprenant que cela pourroit aussi avoir lieu de la part d'autres provin-

15. Septembre 1782.

145

es; j'ai cru que mon honneur & ma réputation étoient intéressés à ce que je ne retardasse plus de communiquer mes ordres, & montrer d'une manière irréfragable ou'on ne peut m'imputer en rien le défaut d'activité ou de succès de nos opérations. Je ne peux cependant donner encore connoissance de ce qui doit s'exécuter pendant le reste de la campagne; mais dès qu'elle sera finie, je serai prêt d'exposer mes ordres à cet égard. J'aurai encore besoin de quelque tems pour faire copier les piéces relatives à ma justification, & je prie V. N. P. de communiquer ma présente intention à chacun de leurs commettans respectifs, me flattant d'obtenir leur approbation. »

La cour de Dannemarck continue à former des plaintes contre notre république. M^r. de St. Saphorin, envoyé de Dannemarck, a encore présenté à L. H. P. un mémoire, dont voici le contenu.

Hauts & Puissans Seigneurs,

Un armateur, sujet de Vos Hautes-Puissances, nommé Koelberg, a conduit par force le 11 Juillet à Marstrand, sur la côte suédoise de Bahus, un bâtiment impérial d'Ostende, nommé de Jonge Catharina, ou la Jeune Catherine, aiant pour capitaine le nommé Carl Johannes, qui alloit d'Edimbourg à Copenhague, & qui portoit une charge de plomb & autres effets pour le compte de Dannemarck, adressés à Mr. Ryberg, conseiller de conférence à Schagen. Cette cargaison appartenant à des négocians neutres & portée par un pavillon neutre, qui rend incontestablement la marchandise franche, ne peut sous aucun prétexte être retenue. Le soussigné vient de recevoir les commandemens du Roi, son maître, de faire part à V. H. P. de cet événement, & de les requérir de donner les ordres nécessaires pour la restitution immédiate de cette cargaison, & pour que l'armateur,

K 2

teur,

qui s'est permis cette violence contraire au droit des gens & à leurs ordonnances de respecter les Puissances neutres, soit puni convenablement & obligé à dédommager les propriétaires de la cargaison des pertes, qu'il leur a causées.

Le soussigné doit aussi saisir cette occasion de faire part à V. H. P. d'une autre violation non moins évidente & non moins violente du droit des gens & de la neutralité, commise le 26 Mars 1782, suivant toutes les preuves par un armateur d'Amsterdam, nommé Christian Geerman, conduisant le bâtiment nommé Vrouw Magdalena, qui, ayant rencontré le bâtiment danois, de Gode Haab, allant de Mandahl en Norwegue, l'a abordé & tellement pillé de ses effets & de ses provisions & autres choses nécessaires pour la conservation de l'équipage & pour le maniement du navire, qu'il l'a obligé de changer le cours de son voyage & de se rendre dans le premier port, qu'il a pu trouver. Le soussigné se réserve, lorsque le dit armateur, que l'on croit passé en Amérique, en sera de retour, d'exposer les détails & preuves de ce cas, & d'en demander réparation. Il doit aussi, Hauts & Puissans Seigneurs, rappeler au souvenir de V. H. P. le mémoire, qu'il a eu l'honneur de leur remettre par ordre exprès de sa cour le 23 Mai 1782, touchant un vaisseau danois retenu au Vlie, auquel mémoire il n'a jusqu'à ce jour reçu aucune réponse.

A la Haye le 15 Août.

(Signé) de St. Saphorin.

BRUXELLES (le 29 Août.) Il vient de paroître un *édit de l'Empereur additionnel à celui du 5 Décembre 1781, concernant les dispenses de mariage.*

Joseph, par la grace de Dieu, Empereur des Romains, toujours Auguste; Roi d'Allemagne, de Jérusalem, de Hongrie, de Bohême, &c. &c. Ayant pris en considération, que, selon la

15. Septembre 1782.

147

Disposition expresse du Concile de Trente, il ne peut être accordé de dispense de mariage au second degré, & conséquemment moins encore au premier, soit de consanguinité ou d'affinité, à moins que ce ne soit pour cause publique & entre grands Princes; & ne pouvant appartenir qu'à l'autorité souveraine de connoître, dans les cas qui peuvent se présenter, si de pareils motifs existent & s'ils sont assez relevans pour permettre le mariage en tant que contrat civil, nous avons, de l'avis de nos très-chers & féaux les chef & président & gens de notre conseil privé, & à la délibération de notre très-chère & très-aimée Sœur, Marie-Christine, Princesse Royale de Hongrie & de Bohême, Archiduchesse d'Autriche, &c, & de notre très-cher & très-aimé beaufrere & cousin, Albert Casimir, Prince Royal de Pologne & de Lithuanie, duc de Saxe-Teschén &c, nos Lieutenans, Gouverneurs & Capitaines-généraux des Pays-bas, statué & ordonné, statuons & ordonnons, par forme d'addition à notre édit du 5 Décembre de l'année dernière, les points & articles suivans.

Art. I. Tous ceux qui pour contracter mariage auront besoin de dispense dans des degrés plus proches que le troisieme & le quatrieme, ne touchans aucunement au second, devront, avant que de pouvoir s'adresser à ce sujet à leur évêque diocésain, demander préalablement notre permission.

II. Ils exposeront à cette fin leurs raisons & motifs à notre gouvernement-général, qui, après avoir pris ses appaisemens sur leur existence & leur solidité, portera le cas à notre connoissance, s'il y trouve matière.

III. Ce ne sera qu'après avoir obtenu notre permission, & en la produisant en original, que les parties pourront s'adresser à leur évêque, lequel sollicitera en leur nom la dispense au Saint-Siège, & cette dispense étant accordée, l'évêque devra en informer particulièrement le curé compétent.

Si donnons en mandement à nos très-chers

& féaux les chef & président & gens de nos privé & grand conseils ; chancelier & gens de notre conseil de Brabant ; président & gens de notre conseil à Luxembourg ; chancelier & gens de notre conseil de Gueldres ; gouverneur de Limbourg ; président & gens de notre conseil de Flandre ; grand-bailli, président & gens de notre conseil de Hainaut ; gouverneur, président & gens de notre conseil de Namur ; président-grand-bailli & gens de notre conseil de Tournai & Tournes ; écoute de Malines ; & à tous autres nos justiciers, officiers & sujets auxquels ce regardera, de garder, observer & entretenir & de faire, garder, observer & entretenir notre présent édit ; Car ainsi nous plait-il. En témoignage de quoi nous avons fait mettre à ces présentes le grand scel de feu Sa Majesté l'Impératrice Reine Apostolique, notre très-chère & honorée Mere & Dame de glorieuse mémoire, duquel nous nous servirons jusqu'à ce que le nôtre soit achevé ; Donné en notre ville de Bruxelles le 19 jour du mois d'Août, l'an de grace mil sept cent quatre-vingt deux, & de nos regnes, savoir de l'Empire romain le 18^e. de Hongrie & de Bohême le deuxième. Etoit paraphé, Ne. vt. Plus bas étoit, Par l'Empereur & Roi en son conseil, Signé, De Reul, & y étoit appendu le grand scel de Sa Majesté, imprimé en cire rouge à double queue de parchemin.

F R A N C E.

PARIS (le 30 Août.) Le 23 de ce mois, jour anniversaire de la naissance du Roi, l'on chanta, suivant l'usage ordinaire, un *Te Deum* dans l'église paroissiale de Notre-Dame de cette ville. — S. M. a nommé aux places de commandeurs, vacantes dans l'Ordre de St. Louis, pour le service de terre, le Sr. de Greaulme, maréchal-de-camp, inspecteur

15. Septembre 1782.

149

teur général de l'artillerie en Languedoc & Rouffillon, & le comte de Buffi, maréchal-de-camp, employé pour son service dans l'Inde, & aux places de commandeurs, vacantes dans le même Ordre, pour le service de mer, le chevalier de Bauffet, chef-d'escadre des armées navales, & le chevalier des Touches, brigadier des armées navales, capitaine de vaisseau. — Le jour de St. Louis, le Roi a reçu dans son cabinet, les nouveaux commandeurs qui se trouvent ici, & a accordé à ceux qui sont absens, la permission d'en porter la décoration. S. M. s'est ensuite rendue à la chapelle, revêtue des marques de l'Ordre, précédée des Princes de son sang, chevaliers de St. Louis & des grands-croix & commandeurs, qui marchent processionnellement suivant leurs grades. Les Princes & Princesses, les Seigneurs & Dames de la cour ont eu l'honneur de rendre leurs respects au Roi, à l'occasion de la fête de S. M. Le corps de ville de Paris, présenté par le Sr. Amelot, secrétaire d'état aiant le département de Paris, a eu audience de S. M. & de la famille royale.

On avoit cru que M^r. de Graffe se rendroit d'abord à Brest, mais il est venu directement en cette capitale. La réception qu'il éprouveroit à son arrivée à la cour, aiant excité l'attente générale, il n'est pas étonnant, qu'elle fasse aujourd'hui l'objet des discours du public : on en a parlé assez diversement le premier jour : mais, comme il y a eu plusieurs personnes présentes à l'audience,

ce, il n'a pas été difficile d'en constater les circonstances jusqu'à certain degré de certitude. Il y avoit une grande quantité de monde dans l'Œil-de-bœuf dimanche dernier pour voir M^r. le comte de Grassé, lorsqu'il entreroit chez le Roi. Mr. le marquis de Castries, ne voulant pas qu'il passât en revue sous tant d'yeux, le fit entrer dans l'appartement de S. M. par une porte, qui donne sur la galerie. Il y avoit 14 personnes dans le cabinet du Roi. M^r. de Castries lui ayant présenté M^r. de Grassé, S. M. interrogea le ministre sur les nouvelles, qu'il avoit de Brest. Après que celui-ci eut rendu compte de tout ce qu'il avoit appris la veille de l'état du port & des nouvelles, qu'on avoit de la mer, S. M. se retira dans une embrasure de fenêtre, où elle parla de la chasse de la veille avec 2 ou 3 Seigneurs. Enfin, le Monarque continuant à s'occuper d'autres objets, M^r. de Grassé, qui parut fort ému durant tout ce tems, se retira sans que S. M. lui eût adressé la parole, pendant plus d'un quart d'heure qu'il étoit resté dans le cabinet. Il fut ensuite chez M^r. le comte de Vergennes, qui l'écouta pendant une heure & demie : il ne dîna point chez M^r. de Castries, comme on l'avoit assuré, ni chez M^r. de Talaru, qui vouloit le retenir : il revint à Paris, en sortant de chez M^r. de Vergennes. Si par les circonstances de la présentation de M^r. de Grassé, il paroît, que l'accueil de son Maître n'a pas été de nature à le consoler dans son malheur, cette présentation néanmoins

moins est elle-même une grace , qui ne s'accorde guere à un général disgracié : le Roi ne l'a point voulu refuser à un officier , qui le sert depuis 50 ans , & qui , s'il a manqué quelquefois de prendre le bon parti dans les occasions critiques , a néanmoins donné de grandes preuves de son ardeur pour la gloire des armes de Sa Majesté. Desirant lui-même de se justifier , il a demandé & obtenu un conseil-de-guerre , dans lequel sa conduite à l'action du 12 Avril sera examinée , ainsi que ses manœuvres & ses signaux. On croit que ce conseil-de-guerre se tiendra à Brest , & que M^r. le comte de Guichen en sera le président. Il ne faut pas s'attendre néanmoins à une discussion générale de tout ce qui s'est passé dans cette funeste journée , jusqu'à ce que tous les officiers de la flotte de M^r. de Grasse soient revenus d'Amérique. En attendant M^r. de Grasse a trouvé dans l'accueil de ses ennemis quelque adoucissement à ses peines : le Roi d'Angleterre , non content d'avoir ordonné que ses effets ne paiaissent aucun droit à la douane , l'a encore défrayé tout le tems qu'il est resté à Londres. Une autre circonstance favorable pour M^r. de Grasse est , que son revers n'a point fait changer M^r. de Castries de procédé à son égard. Ce ministre , en protégeant ainsi un général malheureux , n'oublie point de récompenser l'officier , dont les services méritent des distinctions : il vient de faire donner le cordon rouge à M^r. Destouches , capitaine de vaisseau ,

seau, qui commanda notre escadre dans l'action contre l'amiral Arbuthnot.

Une flotte de quarante-huit voiles, partie de St. Domingue le 20 Juin, sous l'escorte des vaisseaux du Roi aux ordres du baron d'Arros, capitaine de vaisseau est arrivée à Belle-Isle le 19 de ce mois. Les vaisseaux de guerre qui servoient d'escorte à ce convoi, sont le Magnanime, le Marsellois, le Languedoc, le Dauphin-royal & le Palmier.

— Le corsaire l'Eclipse est rentré dans le port de Dunkerque le 16 de ce mois, avec 4 prises, après en avoir coulé bas une cinquieme qui ne valoit pas la peine d'être amarinée. — Le régiment d'Auvergne est désigné pour passer dans les Indes-orientales. On assure que M^r. Duchemin débarqué à Porto-Novo avec 3 mille hommes s'est avancé dans l'intérieur du pais, & qu'Hyder-Ali-Kan aiant fait cantonner plusieurs régimens indiens à Puravenaur, a établi un cordon de communication entre le général françois & son armée; on ajoute que le fils du Monarque indien est venu visiter les François nouvellement arrivés. — Un événement

qui s'est passé sur le vaisseau le Glorieux dans le combat du 12 Avril, a beaucoup contribué à la perte de ce vaisseau. Des bœufs effarouchés par le bruit du canon, aiant brisé les cordes qui les attachoient & forcé leur étable, coururent avec fureur par tout le vaisseau, renverserent & blessèrent plusieurs matelots & canonniers. L'effroi s'em-

para

para d'abord de tout l'équipage du Glorieux. L'ennemi qui s'en aperçut redoubla d'activité, & les coups qu'ils portèrent alors joints aux embarras du trouble ne permirent pas que le Glorieux tint plus longtems.

Selon les derniers avis de Madrid il n'est pas douteux, que Mgr. le Comte d'Artois ne soit revêtu du titre de généralissime des troupes françoises & espagnoles devant Gibraltar, quoique ce Prince ait d'abord fait difficulté de l'accepter. Cet arrangement n'étoit pas non plus dans les premiers projets du ministère : mais Sa Majesté Catholique a jugé, qu'un Prince de la Maison de Bourbon ne pouvoit être sous les ordres de qui que ce soit. Si elle n'avoit pas donné ce titre éminent à Mgr. le Comte d'Artois, elle auroit permis à l'Infant Don Gabriel de se rendre au camp, comme S. A. R. le desiroit. Chaque semaine la cour reçoit régulièrement des lettres de Mgr. le Comte d'Artois, auquel un exprès a dû remettre le 7 la décision du Roi sur la difficulté, qui s'étoit élevée relativement à la garde de 150 hommes de troupes françoises, que le baron de Falckenhayn avoit eu ordre de lui donner : le duc de Crillon s'y étoit refusé, parce qu'il a dans son camp 8 bataillons des gardes espagnoles & walonnes, auxquels est réservée la garde du Roi & des Princes de la Maison royale. Notre cour a agréé cette raison ; & l'ordre a été expédié à M^r. de Falckenhayn de s'y conformer en conséquence.

Le tableau des dispositions formidables qui ont été faites pour l'attaque de Gibraltar, ne nous laisse pas douter qu'incessamment nous n'apprenions que le gouverneur de cette ville demande à capituler. Il a été élevé des batteries de 80 pieds de hauteur, dont les canons plongent sur la place; elle sera battue du côté de la mer par les batteries flottantes: on ne peut croire qu'elle résiste plus de huit jours à ce feu terrible & continu, & l'on ne doute pas que les secours du lord Howe, s'il parvient même à tromper la vigilance de Don Cordova, ne soient trop tardifs. Les batteries flottantes qui intéressent particulièrement la curiosité & desquelles paroît dépendre principalement le succès de l'attaque de Gibraltar, sont formées de vieux vaisseaux que leur épaisseur rend impénétrables au boulet. On les a mises à l'épreuve du feu au moien de pompes qui tiennent les voiles & tout le corps du bâtiment dans une humidité perpétuelle. Ces batteries sont couvertes d'une espece de toit où l'on a pratiqué des trous pour l'issue de la fumée; ce toit est composé de deux lits de vieux cables couverts de peaux de bœuf & de mouton qu'on doit tenir toujours mouillées. Suivant les dernières lettres du camp de St. Roch, on n'avoit point encore déterminé de quelle forme seroit le gouvernail de ces batteries: elles ne portent point de grands mâts. L'ennemi faisoit tout fortifier avec des palissades & des chevaux de frise du côté de la mer: précautions inutiles si les batteries ne

15. Septembre 1782.

155

manquent point leur effet. Une grande partie des canons qui, selon toute vraisemblance, foudroient en ce moment Gibraltar, sont d'un calibre énorme. Comme il eût été impossible de les transporter au camp, les Espagnols y ont établi une fonderie, à la manière des Turcs qui n'emmenent point d'artillerie avec eux quand ils entrent en campagne, & qui la fondent dans le lieu où ils doivent l'employer.

On lit dans le Courier-de-l'Europe une fable allégorique à la situation de l'Angleterre avec ses ci-devant colonies, qui a plu beaucoup aux novellistes de cette capitale. Elle a pour titre

Le Chardonneret en liberté.

Un beau chardonneret, venu du Canada,

(On fait cas sur-tout de ceux-là

Pour la simplicité de leur noble plumage),

D'une dame de haut parage

Etoit l'esclave. Bon ! c'étoit pis que cela :

Le pauvre oiseau vivoit enchaîné dans sa cage,

Païant par mille efforts d'adresse & de cou-

rage,

Ce qu'à tous les oiseaux la nature donna,

Le boire & le manger. Un jour il s'échappa.

Le voilà sur un arbre. On crut pouvoir l'y

prendre.

Chacun dans le jardin se hâte de descendre.

Les plus sages disoient : *Voilà l'oiseau perdu ?*

La dame imprudemment ordonna de lui tendre

Le lien qu'il avoit rompu :

Bel appât ! Franchement cette dame étoit folle.

Il s'envola plus loin. Eh ! bien donc, que mes

gens

Tâchent de l'engager de revenir céans ;

Et je lui donne ma parole

Qu'il sera libre désormais.

Libre ! Eh ! ne l'est-il pas , dit l'un d'entr'eux
encore ?

Essaions cependant ; mais ce fut sans succès.
J'ai , répondit l'oiseau , ce que tu me promets :
A ta dame il faudroit quelques grains d'ellé-
bore.

Qu'ai-je besoin de ses bienfaits ?
Sers-la , toi , c'est ton lot ; rampe sous sa
puissance.

Moi , je chéris l'*Indépendance* :
Eh ! vivent les chardonnerets !

Une fois hors de cage , ils n'y rentrent jamais.
D'un tableau qui paroît choquer la vraisem-
blance ,

Permis à qui voudra , de s'appliquer les traits.
Sur le nom de la dame on voit que je me fais :
Honni soit donc qui mal y pense !

Le comte Demetrius Comnene , issu en ligne directe de David Comnene , dernier Empereur de Trébisonde , a été présenté au Roi. Les titres qui établissent sa descendance , après avoir été vérifiés par le Sr. Cherin généalogiste du Roi , ont passé au conseil sous les yeux de S. M. , qui lui a fait expédier des lettres-patentes par lesquelles S. M. le reconnoit & le maintient , lui , ses enfans & descendans de l'un & de l'autre sexe , nés & à naître , dans les mêmes honneurs , distinctions , prééminences , privileges , franchises , exemptions & immunités que les nobles d'ancienne race. Le comte Demetrius est capitaine de cavalerie au service de S. M. Les événemens qui ont conduit ici ce personnage illustre , descendant de vingt Empereurs , ne peuvent qu'exciter un vif intérêt. (a)

(a) David Comnene , le dernier des Empe-
reurs

15. *Septembre 1782.*

157

On apprend de Rome que le cardinal Bufalini,

reurs de Trébifonde, fut maffacré par ordre de Mahomet II en 1452. Un des enfans de ce Prince infortuné échappa aux affaffins, & après avoir erré longtems, alla chercher un afile en Morée, chez un peuple, qui à la faveur de fon courage & de fes montagnes, jouit encore de cette liberté pour laquelle il combat depuis vingt fiecles. On fait que les descendans des anciens Spartiates, connus aujourd'hui fous le nom de Mainottes, retirés dans les monts Taigettes, armés pour la caufe commune, fobres, invincibles comme au tems de Lycurgue, défendent leur liberté contre les Turcs avec la même valeur qui les a préfervés du joug des Romains : ils fe croient encore ce qu'ils ont été ; leurs chefs prennent le titre de fénateurs de Sparte, & ne renoncent point à l'efpérance de relever un jour fes ruines & de rétablir fes loix. Plusieus princes grecs fe font réfugiés dans ces montagnes, pour fe dérober aux perfécutions des Turcs qui venoient de renverfer leur puiffance. Nicéphore Comnene y fut reçu avec les plus grands honneurs que put accorder un peuple fier & indigent. On lui décerna le titre de Proto-geros ou premier fénateur, que fes descendans ont toujours porté & auquel ils ont joint une efpece de pouvoir volontairement accordé au courage qu'ils montrèrent dans une guerre contre les Mufulmans. Mais en 1676, l'amiral turc qui vint attaquer les Mainottes, trouva le moyen d'en foulever un grand nombre contre Constantin Stephanopoli Comnene, qu'ils accufoient de vouloir ufurper une autorité trop grande. Ce Prince fut obligé de quitter fa patrie au moment où il verfoit fon fang pour elle ; il s'embarqua avec 3000 des fiens fur cinq ou fix vaiffeaux, & fonda fur la flotte ennemie qu'il divifa, & à travers laquelle il paffa, mais en perdant la moitié de ceux qui le fuivoient. Un de fes navires fé-

paré

falini, évêque d'Ancone, est mort le 4 Août, dans la 73^e. année de son âge, 6 mois & 18 jours. Il étoit de la création de Clément XIII, le 13 Juillet 1766.

paré par les vents, fut la proie des Algériens. Il ne lui en resta que deux avec lesquels il arriva à Genes: le sénat l'accueillit & lui forma en Corse un établissement dont ses enfans ont toujours été les chefs, & qui a été détruit dans la guerre de Corse. Le comte Demetrius qui vient d'être présenté à la cour est arrière-petit-fils du conducteur de cette colonie.

T A B L E.

TURQUIE.	{	Constantinople.	111
		Smyrne.	111
RUSSIE.	(Pétersbourg.	112
POLOGNE.	(Dantzig.	113
		Madrid.	114
ESPAGNE.	{	Cadix.	119
		Algesiras.	120
		Rome.	122
ITALIE.	{	Milan.	123
		Turin.	124
		Naples.	129
		Vienne.	130
ALLEMAGNE.	{	Trieste.	133
		Spa.	134
ANGLETERRE.	{	Londres.	136
		Edimbourg.	142
PAYS-BAS.	{	La Haye.	143
		Bruxelles.	146
FRANCE.	(Paris.	148